

Admission en 4e année - Samedi 31 mars 2018

ÉPREUVE DE DISSERTATION

À PARTIR D'UN DOSSIER THÉMATISÉ

MAJEURE AFFAIRES INTERNATIONALES

(Parcours IEDG, CID, GRPS, GEA, PI, PDAPS)

4 heures

Coefficient 2

10 Pages

Nature de l'épreuve :

Une **dissertation à partir d'un dossier thématisé** en fonction de la "majeure" choisie lors de l'inscription aux épreuves. [Durée : 4h00 | Coefficient. 2]. On attend du candidat une compréhension du ou des documents, une réflexion organisée et argumentée sans exclure l'apport de connaissances extérieures au dossier. Il ne s'agit ni d'un résumé, ni d'un commentaire de documents, ni d'une note de synthèse, mais d'une dissertation à partir de documents.

Sujet à traiter :

QUELLE INTÉGRATION RÉGIONALE POUR L'AFRIQUE ?

Composition du dossier :

Document 1 : « Carte. Ensembles régionaux africains à vocation économique »

FNSP – Sciences Po – Atelier de cartographie, 2010 p. 3

Document 2 : « L'Afrique et le chevauchement des accords régionaux » par Cheikh Tidiane

Dieye. Extraits tirés de la revue *Interventions économiques* n°55, 2016..... p. 3

Document 3 : « Commerce intra-africain : au-delà des promesses politiques » par Masimba

Tafirenyika. Extraits tirés de : *Afrique renouveau*, août 2014 p. 5

Document 4 : « les difficultés de l'intégration économique régionale des pays maghrébins »

par Daniel Labaronne - Extraits tirés de *Mondes en développement* 2013/3 (n° 163) p. 7

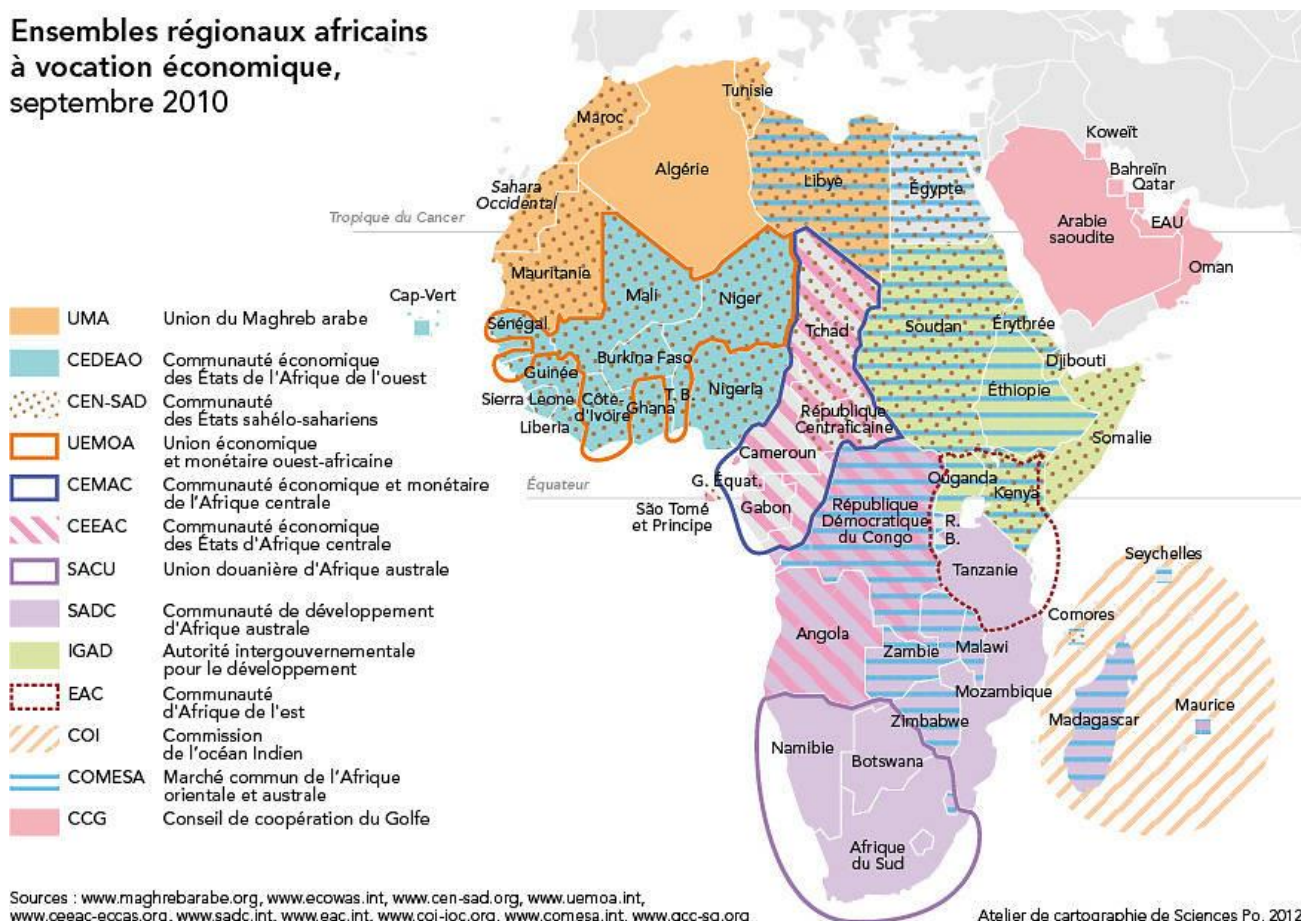
Document 5 : « L'Afrique à l'heure du nouveau régionalisme sécuritaire » par Thierry

Vircoulon. Extraits tirés de : *The Conversation* publié en ligne le 28/02/2017 p. 9

Document 1 : Carte. Ensembles régionaux africains à vocation économique

FNSP – Sciences Po – Atelier de cartographie, 2010.

Ensembles régionaux africains à vocation économique, septembre 2010



Document 2 : « L'Afrique et le chevauchement des accords régionaux »

Extraits tirés de la revue *Interventions économiques* n°55, 2016

Par Cheikh Tidiane Dieye – docteur en Etudes du Développement à l'Institut des Hautes Etudes internationales et du Développement de Genève, rédacteur en chef de *Passerelles*, revue du ENDA-Centre africain pour le Commerce, l'Intégration et le Développement.

(...)

Plusieurs raisons expliquent l'engagement simultané des pays africains dans les accords commerciaux. Certaines de ces raisons découlent d'initiatives autonomes et objectives qui se fondent sur la conviction, désormais largement répandue en Afrique, selon laquelle le commerce peut, sous certaines conditions, jouer un rôle positif dans la création de richesses et la lutte contre la pauvreté. L'existence d'une relation entre l'élimination des restrictions au commerce et l'augmentation du progrès économique et social est désormais admise.

D'autres sont plus subjectives en ce sens qu'elles relèvent non pas d'une stratégie de développement initiée et assumée par les pays africains, en tenant compte de leurs atouts, niveau de développement et forces et faiblesses dans le système de la gouvernance économique globale, mais plutôt de "recommandations" ou "conditionnalités" proposées ou imposées par des partenaires extérieurs.

Les expériences en cours sur le continent africain montrent que la multiplication des accords régionaux ne facilite pas toujours la poursuite, dans la cohérence, de l'agenda de l'intégration régionale et continentale. Tous les acteurs du continent reconnaissent que les pays africains n'ont pas d'autres choix pour faire face aux contraintes que génère la mondialisation et pour en saisir les opportunités que d'accélérer la transformation des petites économies fragmentées du continent en un ensemble économique structuré et cohérent. C'est pour cette raison que les Communautés économiques régionales (CER) ont été mises en place dans les régions africaines avec pour objectifs de construire la charpente institutionnelle de l'intégration et d'organiser la mutualisation des ressources et des projets.

L'Afrique compte 14 CERs. Mais seuls huit ont été officiellement reconnus par l'Union africaine : la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; la Communauté de Développement de l'Afrique du Sud-est (SADC) ; la Communauté économique de l'Afrique Centrale (CEEAC) ; l'Union du Maghreb arabe (UMA) ; la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) ; le Marché commun de l'Afrique du Sud-Est (COMESA) ; la Communauté économique des Etats sahélo-sahariens (CENSAD) et l'Autorité intergouvernementale pour le Développement (IGAD). Les pays membres de ces CERs, comme les CERs elles-mêmes, sont parties à de nombreux accords régionaux, espérant à la fois tirer profit des avantages commerciaux qu'ils peuvent y gagner et renforcer leur propre intégration. Ces deux objectifs ne s'arriment pas toujours correctement.

[...] Le continent africain est marqué par la multiplicité des blocs d'intégration. La plupart des États africains sont membres de plusieurs communautés d'intégration qui se chevauchent. La coexistence de ces communautés qui ne partagent pas toujours la même trajectoire institutionnelle, les mêmes objectifs économiques et la même cohérence juridique et politique est le plus souvent source d'incohérence et de difficultés dans la mise en œuvre de l'agenda de l'intégration au sein des régions. Mais en dépit de ces efforts en matière d'harmonisation des politiques des CERs, les progrès restent encore assez faibles et le rythme de réalisation de ces progrès n'est pas uniforme. Il existe des variations en termes de niveaux d'engagements entre les différentes CERs. Certaines CER ne sont pas encore parvenues à mettre en place leur zone de libre-échange (ZLE), alors que d'autres en sont soit au niveau de la ZLE partielle ou de l'union douanière partielle. Toutefois, au-delà des avancées au sein des régions, il existe des initiatives heureuses et encourageantes qui sont en œuvre sur le continent. C'est le cas en particulier de la décision d'accélérer la construction de la ZLE continentale et la création de la ZLE tripartite entre le COMESA, la CAE et la SADC comme première étape.



L'Accord de libre-échange tripartite SADC-COMESA-CAE : un jalon vers la ZLE continentale

Certaines CERs ont posé des actes politiques forts en direction de la réalisation de la Zone de Libre Echange continentale en Afrique. C'est le cas du marché commun de l'Afrique du Sud-Est (COMESA) de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et de la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC) qui, depuis octobre 2008, lors du premier sommet tripartite tenu à Kampala, en Ouganda, ont décidé de lancer les négociations en vue de l'établissement de la ZLE entre ces trois régions. Au-delà de la rhétorique et des intentions, ces trois blocs ont posé des actes concrets qui ont déjà connu des avancées très encourageantes. Le second sommet de la tripartite qui s'est tenu en Afrique du Sud en 2011 a permis de lancer les négociations de la ZLE. 25 des 26 pays membres avaient adopté le plan de développement de l'intégration régionale qui comporte trois piliers : 1) le développement industriel ; 2) l'intégration par le marché ; et 3) le développement des infrastructures. (...)

Cette ZLE tripartite représente presque la moitié des États membres de l'Union africaine avec 26 pays et environ 53 pour cent du PIB du continent. La réussite de cette ZLE pourrait constituer une fondation solide pour bâtir la ZLE continentale (...)

Document 3 : Commerce intra-africain : au-delà des promesses politiques

Extraits tirés de : *Afrique renouveau*, août 2014.

par Masimba Tafirenyika, directeur de la section africaine du Département d'Information publique de l'ONU, rédacteur en chef de la revue *Afrique renouveau*.

L'un des sujets de prédilection des conseillers politiques africains est le manque de performance du commerce continental. Ils évoquent les barrières commerciales et les avantages de l'intégration pour les économies des pays africains. Le débat est sans doute intéressant, mais il produit peu de résultats. (...)

Quand les pays produisent ce dont leurs partenaires commerciaux ont besoin, le commerce prospère. Ce n'est pas vraiment encore le cas de l'Afrique : ce qu'elle produit, elle ne le consomme pas ; et elle consomme ce qu'elle ne produit pas. Cette équation explique la faiblesse du commerce intra-régional qui ne représente que 10% à 12% du total du commerce du continent contre 40% en Amérique du Nord et 60% en Europe de l'Ouest. Plus de 80% des exportations africaines partent à l'étranger, principalement vers l'Union européenne, la Chine et les États-Unis. À cela s'ajoutent des règles commerciales complexes et contradictoires, les restrictions douanières et des infrastructures en mauvais état. Il n'est donc pas surprenant que les échanges intra-africains n'aient presque pas progressé ces dernières décennies.

Tout le monde ne s'accorde pas sur cette faiblesse. Pour certains, une part importante du commerce se fait de manière informelle par le biais de frontières poreuses et mal gérées qui rendent difficile la collecte de données : le commerce informel n'est pas intégré dans les statistiques des fonctionnaires des douanes. « Nous ne savons pas traiter les données liées à ce type d'activité, précisément parce qu'elles sont informelles, » souligne Carlos Lopes, le Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Il



ajoute que la Commission ambitionne de combler ce déficit en offrant un tableau plus complet de l'activité économique en Afrique et en fournissant aux responsables de la planification économique des données plus fiables.

Des blocs régionaux

Pour accélérer l'intégration régionale, la Banque mondiale encourage les dirigeants africains à élargir l'accès à la finance commerciale et à réduire les restrictions commerciales qui peuvent être liés à un excès de réglementations ou à des systèmes juridiques inadéquats. Mais avec des économies encore fragiles, des marchés domestiques de petite taille et 16 pays enclavés, les gouvernements jugent que l'intégration économique doit commencer au niveau régional et regrouper l'ensemble des blocs commerciaux dans une zone de libre échange africaine. Certains estiment que le nombre de ces blocs – 14 – est trop élevé, surtout pour les États qui font partie de plusieurs blocs.

Pourtant, les experts estiment que le problème ne réside pas seulement dans le nombre de blocs, mais dans leur bilan. Les gouvernements doivent mettre en œuvre les accords commerciaux signés et sur ce point, les performances des pays africains sont médiocres, malgré la force de leurs engagements pour l'intégration régionale. Dans un document sur l'intégration régionale en Afrique, publié par l'OMC, Trudi Hartzenberg note que « dans certains cas, le problème réside dans l'absence d'engagement clair en faveur d'une gouvernance basée sur le respect des règles de l'intégration africaine. Les obligations des accords internationaux ne sont pas prises au sérieux. Certains estiment que les gouvernements africains ont besoin de marges de manœuvre dans le choix des politiques pour affronter les défis du développement. Mais ceci semble en contradiction avec le nombre des accords signés » explique-t-elle en pointant du doigt l'absence de moyens des gouvernements pour mettre en œuvre les obligations qu'ils ont contractées.

La Banque africaine de Développement (BAD) partage ce point de vue et impute la lenteur des progrès à « une architecture complexe de communautés économiques régionales. » La BAD note que si cet arrangement a eu des résultats positifs pour les objectifs régionaux communs, « les progrès ont été décevants. » (...)

Faiblesse des infrastructures

La mise en œuvre limitée des accords et le manque d'infrastructures fiables compliquent la poursuite de l'intégration régionale. « Le transport routier est incroyablement lent et les ports sont encombrés dû au manque de capacités, » note la BAD. Malgré la modernisation récente des infrastructures régionales, Ibrahim Mayaki, qui dirige le NEPAD, l'agence de développement de l'Union africaine, constate que le continent est encore confronté à des difficultés. Le NEPAD vient d'adopter un plan sur 30 ans qui fait une large place aux projets transfrontaliers, comme celui de la route de 4 500 km qui doit relier Alger à Lagos. Si l'Afrique veut remédier aux faiblesses actuelles de ses infrastructures et suivre le rythme de la croissance, la BAD estime qu'elle doit dépenser 40 milliards de dollars de plus par an.

« Protectionnisme sophistiqué » ou APE ?

Pour les analystes, les accords commerciaux ne tiennent souvent pas compte des efforts de l'Afrique pour promouvoir le commerce intra-africain. Nick Dearden, l'ancien directeur de la campagne Jubilé pour la remise de la dette, qui dirige le Mouvement mondial pour le développement, (...) affirme que l'UE cherche à imposer des Accords de Partenariat économique [APE] aux pays africains qui obligent les partenaires de l'UE à abaisser, sous condition de réciprocité, leurs droits de douane sur les importations et les exportations. Ces APE sont un frein aux efforts d'intégration de l'Afrique. Les dirigeants africains devraient suivre l'exemple de la Corée du Sud qui a dopé ses échanges grâce à « une série d'interventions gouvernementales » : protection de certaines industries, contrôle de la production alimentaire et du secteur bancaire, adoption d'une réglementation forte qui permet à la population de bénéficier des échanges et des investissements. Le secrétaire exécutif de la CEA est du même avis. « La protection n'est pas un terme péjoratif, » assure-t-il. Carlos Lopes est favorable à ce qu'il nomme « un protectionnisme sophistiqué », mais il enjoint les dirigeants africains à ne pas oublier la « sophistication », « c'est-à-dire la recherche d'un juste équilibre ».

Le secrétaire exécutif de la CEA considère qu'un protectionnisme sophistiqué, ou intelligent, ne constitue pas un choix entre deux entités « opposées », l'État d'une part et le marché de l'autre. Selon lui, l'industrialisation ne peut se faire sans une forme de protectionnisme intelligent. Et sans industrialisation, les efforts d'intégration des économies du continent et d'augmentation des échanges intra-régionaux ont moins de chance d'aboutir. Les défenseurs du libre-échange affirment de leur côté que le protectionnisme risque de réduire la taille de l'économie mondiale, limiter le nombre des gagnants et dégrader les conditions du marché. (...)

Document 4 : les difficultés de l'intégration économique régionale des pays maghrébins - Daniel Labaronne - Extraits tirés de *Mondes en développement* 2013/3 (n° 163), p. 99-113.

Le dernier rapport de l'Organisation mondiale du commerce (OMC, 2012) observe que le développement de la mondialisation n'a pas été freiné par le renforcement des intégrations régionales. Au contraire, l'approfondissement des échanges intrazones à la suite des accords commerciaux régionaux (Union européenne (UE) ; Association de libre-échange nord-américain (ALENA) ; Marché commun du Sud (MERCOSUR), Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) a favorisé l'intensification des échanges mondiaux interzones par effets « de débordement » des blocs commerciaux régionaux.

Cette interdépendance croissante des zones d'échanges a été pour chacune d'elles un puissant facteur de prospérité et de stabilité économique. Face aux enjeux de la mondialisation et à la concurrence intense entre blocs régionaux, l'intégration des pays maghrébins (PM : Algérie, Maroc, Tunisie) pourrait être un facteur susceptible de « libérer leur potentiel économique » (Banque africaine de développement, 2011) et un « levier de croissance » pour chacun des pays concernés (Banque africaine de développement, 2013). Cette intégration, comme celle observée dans d'autres blocs régionaux, pourrait reposer sur deux piliers : économique, avec l'intensification des flux commerciaux, dans le cadre d'une « régionalisation » des échanges ; politique, avec l'institutionnalisation des relations interétatiques, au sein d'un « régionalisme »



instituant des règles communes entre partenaires (...). Dans le cas des PM, un double paradoxe s'observe : d'une part, ces pays développent des échanges commerciaux intrarégionaux en dessous de leur potentiel économique (...), alors même qu'ils établissent entre eux de nombreuses relations institutionnelles ; d'autre part, ces pays entretiennent des échanges interrégionaux élevés, bien qu'asymétriques, avec leur principal partenaire commercial, l'UE, alors même qu'ils ne parviennent pas à obtenir de l'UE une stratégie claire en matière de relation institutionnelle euro-maghrébine. (...)

La marginalisation des flux commerciaux maghrébins et intramaghrébins

(...) Comparé aux autres régions économiques du monde, le Maghreb, entendu comme l'ensemble formé par l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, demeure l'ensemble régional le moins intégré. Les échanges intrarégionaux représentent 64,4% dans les pays de l'UE, 48,7%, dans ceux de l'ALENA, 15% dans les pays du marché commun du Sud, 7% dans la communauté andine. Ils s'élèvent à 3% des échanges totaux dans les pays maghrébins (CNUCED, 2012, 55). (...)

Les PM ont essentiellement entre eux des échanges unilatéraux. Il n'y a pratiquement pas de chevauchement entre leurs exportations et leurs importations. Ils n'exploitent pas le potentiel que pourrait fournir la complémentarité de leurs échanges : par exemple, entre les produits énergétiques de l'Algérie et les produits manufacturés de la Tunisie ou du Maroc. Ainsi, les flux de gaz de l'Algérie à destination du Maroc et de la Tunisie représentent respectivement 1,5% et 4% des exportations algériennes, contre 90% vers l'Europe (Razavi, 2012). Le Maroc, premier exportateur mondial de phosphate, ne vend pas de phosphate ou d'engrais phosphatés à ses partenaires maghrébins. Notons que ces deux exemples, gaz algérien (98% des exportations algériennes, 32% du PIB en 2012) ou phosphate marocain (25% des exportations marocaines, 6% du PIB en 2012), soulignent une tendance à la « reprimarisation » des économies de ces deux pays, caractéristique d'une évolution croissante des activités liées à l'extraction, la production et la première transformation des ressources naturelles dans leur PIB, phénomène également observé dans certaines économies d'Amérique latine ou d'Afrique (Hugon, 2005). (...)

Les PM ont tenté de développer, à travers une intense activité diplomatique, un « régionalisme » institutionnel. Cependant cet activisme s'est davantage traduit par une kyrielle d'accords sans pour autant intensifier leurs relations économiques entre eux. Ils illustrent ainsi la situation de « règles sans économie ». Toutefois, ces règles ne concernent que le commerce. Elles ne visent pas à une harmonisation des pratiques et à une convergence structurelle des économies, encore moins à l'instauration d'une institution régionale dotée de pouvoirs supranationaux. Un exemple de cette absence de convergence s'observe dans les profils contrastés en matière de qualité du cadre institutionnel des PM. Nous avons montré que le Maroc devance nettement l'Algérie et la Tunisie en matière de qualité de sa gouvernance politique et de sa gouvernance économique (Ben Abdelkader et Labaronne, 2013 ; ...).

Si les PM ont développé un « régionalisme » institutionnel, ils ne semblent pas avoir instauré un « institutionnalisme » régional, c'est-à-dire un système de règles et de coordination, politique et économique que l'on pourrait qualifier de « maghrébin ». Les caractéristiques de leur processus de gouvernance ne sont pas harmonisées et ne décrivent pas un modèle de gouvernance régionale, à savoir un cadre commun de règles politiques et appliquées aux entreprises, plutôt des profils différenciés de cadre institutionnel selon les pays étudiés.



Document 5 : « L'Afrique à l'heure du nouveau régionalisme sécuritaire »

Par Thierry Vircoulon, Chercheur associé au Centre Afrique Subsaharienne de l'Ifri.

Extraits tirés de : *The Conversation* publié en ligne le 28/02/2017.

Face aux nouveaux défis sécuritaires du continent africain – le djihadisme et la piraterie –, un nouveau régionalisme sécuritaire est présenté comme la solution. Les partenariats régionaux de sécurité se sont récemment multipliés : G5 au Sahel, la Force multinationale conjointe dans le bassin du lac Tchad (plus connue sous son acronyme anglais MNJTF), centres régionaux de sécurité maritime dans le golfe de Guinée, etc. Un rapide panorama du régionalisme sécuritaire permet d'examiner ses avantages et ses inconvénients et de comprendre s'il s'agit d'une vieille idée dans une bouteille neuve ou d'une nouvelle idée dans une vieille bouteille.

De multiples initiatives

Créé dans le sillage de la crise malienne, le 16 février 2014, et structuré en décembre 2014, le G5 Sahel réunit la Mauritanie, le Mali, le Tchad, le Niger et le Burkina Faso. Cette nouvelle structure régionale a installé son secrétariat à Nouakchott, en Mauritanie et a un mandat très large qui englobe le développement. Mais son objectif et sa motivation premiers sont bien la sécurité dans l'espace des pays membres. À ce titre, le G5 Sahel met en avant le concept de « partenariat militaire de coopération transfrontalière » et organise des opérations de sécurisation conjointes dans les zones frontalières.

En janvier 2015, pour contrer l'expansion rapide du groupe djihadiste Boko Haram, le Tchad, le Niger, le Nigéria, le Cameroun et le Bénin ont créé la Force multinationale conjointe (MNJTF) qui compterait plus de 10 000 hommes. L'Union africaine a autorisé cette initiative le 29 janvier 2015, et le porteur institutionnel de la MNJTF est une organisation régionale longtemps inconnue et inactive : la Commission du bassin du lac Tchad.

Depuis plusieurs années, la piraterie s'est déplacée de l'est de l'Afrique (le golfe d'Aden) à l'Ouest (le golfe de Guinée). En 2013, lors d'un sommet au Cameroun, 22 pays d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest ont lancé un ambitieux projet de sécurisation maritime du golfe de Guinée. (...)

Parallèlement, les organisations régionales d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale (la CEDEAO et la CEEAC) ont adopté une stratégie maritime intégrée respectivement en 2009 et 2014. La lutte contre la piraterie qui reste d'actualité est donc désormais l'affaire d'une architecture régionale *ad hoc* de sécurité maritime.

Force de papier

Les nouvelles initiatives sécuritaires qui se déploient en réponse à de sérieuses menaces traduisent un double échec : l'échec des réponses purement nationales et l'échec de l'ancien régionalisme sécuritaire incarné par l'Architecture de Paix et de Sécurité Africaine (l'APSA). [...]

L'APSA conçue pour maintenir la paix et la sécurité sur le continent était déjà un régionalisme sécuritaire bloqué par la réticence des États africains à lui fournir un bras armé. Non seulement l'Union africaine devait disposer d'une Force africaine en attente (FAA) mais celle-ci devait se décliner au niveau des communautés régionales (SADC, CEDEAO, EAC, CEEAC). Or, depuis

2005, la Force africaine en attente (FAA) qui devait comprendre une capacité rapide de déploiement est toujours... en attente d'être créée. (...)

La crise malienne a porté un rude coup à la crédibilité de l'Union africaine en révélant au grand public ce que tous les experts savaient déjà : les efforts d'opérationnalisation de la FAA étaient plus théoriques que réels. Les leçons de cette humiliation ont presque été tirées. Dès 2013, l'UA a décidé de mettre en place une Capacité Africaine de Réponse Immédiate aux Crises (CARIC) de 5 000 hommes répartis en groupements tactiques capables de se déployer rapidement. Mais alors qu'elle était censée pallier le retard de mise en œuvre de la FAA et être opérationnelle en 2015, la CARIC est une force de papier toujours en discussion à Addis Abeba.

[...] Ainsi, le G5 Sahel a mis deux ans pour élaborer son concept de force conjointe (c'est chose faite depuis la résolution du 5 février dernier) et ce concept n'est qu'une copie de la CARIC de l'Union africaine qui se heurte strictement au même problème-clé : le manque d'argent. (...)

Dans un paysage institutionnel saturé par des organisations multilatérales inefficaces (8 organisations régionales sont chargées de la paix et de la sécurité en Afrique), l'intérêt de nouvelles structures régionales qui sont toutes en quête de financement auprès des mêmes bailleurs risque de vite s'émousser. Plus que jamais la rationalisation des structures régionales est nécessaire en Afrique. Hier elle l'était dans le domaine du développement ; aujourd'hui elle l'est dans le domaine de la sécurité. En refusant de faire cette rationalisation, les gouvernements africains en laissent le soin aux bailleurs qui décideront quelles seront demain les organisations de sécurité qui seront des coquilles vides et des coquilles pleines.

Admission en 4e année - Samedi 31 mars 2018

ÉPREUVE DE DISSERTATION

À PARTIR D'UN DOSSIER THÉMATISÉ

MAJEURE AFFAIRES INTERNATIONALES

MASTER : BIRD

4 heures

Coefficient 2

8 pages – 6 documents

Nature de l'épreuve :

Une **dissertation à partir d'un dossier thématisé** en fonction de la "majeure" choisie lors de l'inscription aux épreuves. [Durée : 4h00 | Coef. 2]. On attend du candidat une compréhension du ou des documents, une réflexion organisée et argumentée sans exclure l'apport de connaissances extérieures au dossier. Il ne s'agit ni d'un résumé, ni d'un commentaire de documents, ni d'une note de synthèse, mais d'une dissertation à partir de documents.

Sujet :

Donald Trump's Foreign Policy

Donald Trump's Foreign Policy

Composition du Dossier

Document 1:

Presentation of Top Issue 'Foreign Policy', White House Official Website - <https://www.whitehouse.gov/america-first-foreign-policy>

Document 2:

Jacob Heilbrunn / "America First?", *The National Interest*, March-April 2017.

Document 3:

Benjamin Miller, "Will Trumpism Increase the Danger of War in the International System?: IR Theory and the Illiberal Turn in World Politics", issforum.org, 27 April 2017.

Document 4:

Randall Schweller, "A Third-Image Explanation for Why Trump Now", | issforum.org, February 8, 2017.

Document 5:

Stephen Walt, "Trump Doesn't Know What He Doesn't Know About Foreign Policy", *Foreign Policy Blog*, January 8, 2017.

Document 6:

W. R. Mead Interview by Harry Kreisler, *Conversations with History*, Institute of International Studies - UC Berkeley, February 25, 2003.
<http://globetrotter.berkeley.edu/people3/Mead/mead-con3.html>

Document 1: Trump's 'America First'-Program

"The Trump Administration is committed to a foreign policy focused on American interests and American national security.

Peace through strength will be at the center of that foreign policy. This principle will make possible a stable, more peaceful world with less conflict and more common ground.

Defeating ISIS and other radical Islamic terror groups will be our highest priority. ...

Next, we will rebuild the American military. Our Navy has shrunk from more than 500 ships in 1991 to 275 in 2016. Our Air Force is roughly one third smaller than in 1991. President Trump is committed to reversing this trend, because he knows that our military dominance must be unquestioned.

Finally, in pursuing a foreign policy based on American interests, we will embrace diplomacy. The world must know that we do not go abroad in search of enemies, that we are always happy when old enemies become friends, and when old friends become allies.

The world will be more peaceful and more prosperous with a stronger and more respected America...

For too long, Americans have been forced to accept trade deals that put the interests of insiders and the Washington elite over the hard-working men and women of this country. ... The President understands how critical it is to put American workers and businesses first when it comes to trade. With tough and fair agreements, international trade can be used to grow our economy, return millions of jobs to America's shores, and revitalize our nation's suffering communities.

This strategy starts by withdrawing from the Trans-Pacific Partnership and making certain that any new trade deals are in the interests of American workers. President Trump is committed to renegotiating NAFTA. If our partners refuse a renegotiation that gives American workers a fair deal, then the President will give notice of the United States' intent to withdraw from NAFTA.

In addition to rejecting and reworking failed trade deals, the United States will crack down on those nations that violate trade agreements and harm American workers in the process. To carry out his strategy, the President is appointing the toughest and smartest to his trade team... For too long, trade deals have been negotiated by, and for, members of the Washington establishment. President Trump will ensure that ... trade policies will be implemented by and for the people, and will put America first. By fighting for fair but tough trade deals, we can bring jobs back to America's shores, increase wages, and support U.S. manufacturing."

Presentation of Top Issue 'Foreign Policy', White House Official Website

<https://www.whitehouse.gov/america-first-foreign-policy>

Document 2: America First?

“After the end of the Cold War, in the American foreign-policy elite a soft Wilsonianism congealed into a hard ideology. Notions of “democratic peace theory,” “democratic transition theory” and “the responsibility to protect” indicated that the impulse to spread American values had been converted into a quasi-scientific doctrine that sanctioned the use of American firepower, whenever and wherever Washington elites decided it was a neat idea.

Now that Trump has been elected, however, the arrangements that were constructed after World War II to help assure American global dominance are being questioned. Davos Man is reeling from the upsurge in nationalist sentiment, from Britain to Germany, from America to China. At Davos, it was Chinese president and nominal Marxist Xi Jinping, of all people, who presented himself as the champion of free markets, pledging that China “will not shut the door to the outside world but will open it even wider.” Meanwhile, neoconservatism and liberal internationalism have retreated into a form of internal exile in Washington, at least for now. So far, the precise path that Trump will follow on everything from American alliances to trade arrangements remains unclear. Will he plunge the world into a trade war that leads to a global recession, or even depression? Or will he bolster the American economy? Will he strengthen American alliances, or throw them overboard as so much useless ballast to create a Fortress America? So far, it seems pretty clear that Trump seeks to upend the postwar international order. The impassioned debate that Trump is triggering is not about to go away any time soon. Quite the contrary.”

Jacob Heilbrunn / “America First?”, *The National Interest*, March-April 2017.

Document 3: Trump's Foreign Policy and the Realist-Liberal Debate

"This short piece focuses on mapping and evaluating some of the expectations of International Relations (IR) theory with regard to the potential effects of Trumpism and the illiberal turn in world politics on war and peace. ...

The election of Donald Trump and other nationalist challenges to the post-Cold War liberal order raise concerns about the increasing danger of armed conflicts. Many observers believe that various components of the U.S.-led liberal international order have promoted international peace and cooperation despite the emergence of some dangerous conflicts in recent years. Especially notable is the peaceful transformation of Central/Eastern Europe following the end of the Cold War. This transformation was arguably made possible by the strengthening of the liberal international order in the aftermath of the Soviet disintegration. Thus, challenging the liberal order may undermine peace and any further prospects for peaceful change.

Yet, ... in the eyes of (some) realists, the seemingly unconditional U.S. security umbrella for America's allies has allowed them to 'free-ride' on the U.S. commitment and to avoid allocating the necessary resources for their own national defense. Moreover, some of the allies have been provocative toward their opponents... Especially provocative toward Russia, for example, was the enlargement of NATO to the east and the EU economic agreement with Ukraine in 2014. Such anti-Russian expansionist Western moves, in the realist view, compelled Moscow to behave more assertively and to annex Crimea and to intervene in Eastern Ukraine. Somewhat similarly, it seems less costly for American allies in East Asia to engage in maritime conflicts with China so long they are under the U.S. protective shield. Realists believe that moving away from such ever-growing commitments will stabilize the international system, or at the very least reduce the likelihood of a great-power conflict.

The realists are especially concerned about the American policies to shape the domestic character of other states, particularly by advancing democracy-promotion, "nation-building," and the universal protection of human rights. In this context they highlight what they see as disastrous American military interventions, notably, in Iraq in 2003 and in Libya in 2011 and also the continuously costly intervention in Afghanistan since 2001. In their eyes such military interventions are not necessary for the protection of American national interests. Moreover, such military engagements ... simply increase the perceived threat posed by the U.S. to some other countries. Thus, lessening—if not completely abandoning—the U.S. commitment to advance these liberal values is likely, in realist eyes, to stabilize the international system and to serve well the American national security interests"

Benjamin Miller, "Will Trumpism increase the Danger of War in the International System?: IR Theory and the Illiberal Turn in World Politics", issforum.org, 27 April 2017.

Document 4: Trump's Attitude Towards NATO

President-elect Trump expresses realist views—unambivalently so, to the dismay of his many critics—in the realm of high politics. At various times during the campaign, he not only showed disdain for the European Union by supporting Brexit but called into question the very relevance of the NATO alliance. ...

This skepticism about NATO's continued existence in the post-Cold War world and its benefits for U.S. national security relative to the costs to American taxpayers shocked the foreign-policy establishment and commentariat. ... The problem, in their eyes, is that Trump "recklessly" questions America's unwavering support for such a state of affairs twenty-five years after the Soviets were vanquished; that he wants friendly relations with Putin and Russia; that he has empathy for Russia as a great power with sovereign interests; and that he respects Putin as a strong and popular leader of a major power, which he clearly is. In 2016, Donald Trump was the only presidential candidate who championed "a policy prescription designed to reverse the West's provocative eastward expansion, reduce tensions and test Russia's true intentions." On these issues, Donald Trump is firmly within the Realist camp.

The wrongheaded idea to expand NATO by bringing in Poland, Hungary, the Czech Republic, and the Baltic nations was first proposed by Richard Holbrooke, then an assistant secretary in the State Department, in 1996. ... In contrast, realists immediately decried NATO expansion as monumentally imprudent and dangerous. "I think [NATO expansion] is the beginning of a new cold war," George Kennan, the American diplomat and historian known best for having formulated the policy of "containment" in 1947, told *The New York Times* in 1998. "I think the Russians will gradually react quite adversely and it will affect their policies. I think it is a tragic mistake. There was no reason for this whatsoever. No one was threatening anybody else. This expansion would make the Founding Fathers of this country turn over in their graves. We have signed up to protect a whole series of countries, even though we have neither the resources nor the intention to do so in any serious way."

Expecting NATO to dwindle at the Cold War's end and ultimately to disappear as had every other past grand coalition once its principle adversary was defeated, Kenneth Waltz explained NATO's growth as a pathology that springs from the structure of unipolarity—the vice to which the lone superpower in a unipolar world succumbs is overextension. "The reasons for expanding NATO are weak," he asserted, "most of them the product not of America's foreign-policy interests but of its domestic political impulses. The reasons for opposing expansion are strong."

Randall Schweller, "A Third-Image Explanation for Why Trump Now", | issforum.org, February 8, 2017.

Document 5: Trump's Approach to the Middle East

“Donald Trump’s backers seem convinced he is going to give the United States something close to the realist foreign policy that I (and others) have been advocating for some time. They are confident that Trump will play hardball with free-riding allies (or ditch them entirely), build a positive relationship with a misunderstood Russia, and emphasize stability over change in the Middle East. They are also certain that Trump will keep us out of war, do a lot of valuable “nation building” here at home, and enact policies that keep foreigners out of the country and preserve America’s supposedly “exceptional” character....

Trump’s approach to the Middle East has been the antithesis of realism. A realist approach to the Middle East would focus on the regional balance of power and seek to ensure that no single state is able to dominate its energy resources. Because the Middle East is about as divided as it has ever been, however, this goal is fairly easy to achieve at present and doesn’t require a big U.S. commitment. Moreover, a dispassionate, realist analysis of the region would reveal that none of America’s current allies there deserve unconditional U.S. support and certainly not a “special relationship” of the sort the United States has tolerated in the past. Instead, the United States should cultivate business-like relations with all states in the region and play contending forces off each other. ...

His views on the Middle East are hard to summarize neatly, but his actions to date sure aren’t realism. He has repeatedly exaggerated the threat from the Islamic State because it reinforces his Muslim-baiting posture... He has openly embraced the settler movement in Israel, chosen a rabidly pro-settler lawyer to be the next U.S. ambassador to the country, and trashed the Obama administration’s abstention on the recent U.N. Security Council resolution condemning Israel’s illegal settlement building. By openly siding with the settlers and Israeli Prime Minister Benjamin Netanyahu and rejecting the Obama administration’s well-intentioned if ineffective effort to achieve a two-state solution, Trump is throwing his support behind the groups most responsible for turning Israel into an apartheid state. Needless to say, this is a far cry from “realism”; it’s just mindless pandering to the most extreme and intransigent elements in America’s still influential Israel lobby”

Stephen Walt, “Trump Doesn’t Know What He Doesn’t Know About Foreign Policy”, *Foreign Policy Blog*, January 8, 2017.

Document 6: Walter Russel Mead's Typology of U.S. Foreign Policy Traditions

"I named [the four schools that have been the core of the American dialogue on U.S. foreign policy] after heroes in American history. ...

The Hamiltonians are people who think the United States needs to become the same kind of great power in the world that Britain was at its peak. We need to have a strong economy. The federal government should be working hand-in-glove with large corporations and great business interests to advance their interest in overseas trade. We should try to build a global order of trade and economic relations that keep us so rich that we can afford to do what Britain used to do, which is to keep any one country from getting too strong in Europe and Asia to affect our vital interest, to threaten us. And when a country threatens to take over, either Europe or Asia, then we should build up a coalition against them and bring them down, either by peace or war. That's been a vision that has moved a lot of people. George Washington to some degree had this view of American foreign policy.

Then you've got its opposite, the Jeffersonian view, which says the United States government should not go hand-in-glove with corporations. That will undermine democracy. It'll get us involved with despots abroad. We'll be supporting evil dictators because some American corporation has economic interest that is advanced by this. And, also, this is going to undermine democracy at home. So you look at somebody like Ralph Nader as a Jeffersonian, who sees the World Trade Organization (WTO) as a corporate, big-government plot against democracy at home and democracy abroad. ...

Wilsonians -- and I think we all intuitively know what that is -- hold the belief in the United Nations, international law. The United States should be pushing our values around the world and turning other countries into democracies whether they like it or not. And the U.S. should also work multilaterally in institutions. We should be supporting things like the International Criminal Court, the Comprehensive Test Ban Treaty. And we should not be unilateralist in our approach. We should put human rights ahead of trade, and so on.

Then finally, you've got a group called the Jacksonians, for Andrew Jackson. ... When Andrew Jackson was a general in 1818, he was fighting a war against the Creek Indians in Georgia. Because Florida at the time was still under Spanish rule and there were two Englishmen in Florida selling arms to the Indians, who were then attacking U.S. forces in Georgia. Jackson ... arrested the two Brits, brought them back to the United States, tried them before a military tribunal and hanged them. ... It made Jackson so popular in the U.S. that his election to the presidency was just a matter of time after 1818. The idea is: "Don't bother with people abroad, unless they bother you. But if they attack you, then do everything you can." ... Jacksonians, when it comes to war, don't believe in limited wars. They don't believe in the laws of war. War is about fighting, killing, and winning with as few casualties as possible on your side. But you don't worry about casualties on the other side."

W. R. Mead Interview by Harry Kreisler, *Conversations with History*, Institute of International Studies - UC Berkeley, February 25, 2003.

<http://globetrotter.berkeley.edu/people3/Mead/mead-con3.html>

Admission en 4e année - Samedi 31 mars 2018

ÉPREUVE DE DISSERTATION

À PARTIR D'UN DOSSIER THÉMATISÉ

MAJEURE CARRIÈRES PUBLIQUES

4 heures

Coefficient 2

12 Pages

Nature de l'épreuve :

Une **dissertation à partir d'un dossier thématisé** en fonction de la "majeure" choisie lors de l'inscription aux épreuves. [Durée : 4h00 | Coefficient. 2]. On attend du candidat une compréhension du ou des documents, une réflexion organisée et argumentée sans exclure l'apport de connaissances extérieures au dossier. Il ne s'agit ni d'un résumé, ni d'un commentaire de documents, ni d'une note de synthèse, mais d'une dissertation à partir de documents.

Sujet à traiter :**Les espaces ruraux, une urgence territoriale ?****Composition du dossier :**

Document 1 : "Paris et le désert français", par Jean-Louis Andréani, Le Monde 15 juillet 2008

Document 2 : « Les maires ruraux réclament une loi cadre pour leurs communes », Par Bastien Scordia, Acteurs Publics 3 octobre 2017

Document 3 : Fiche « La ruralité, chiffres clé » et « Les finances locales », Association des maires ruraux de France

Document 4 : Aménagement du territoire : plus que jamais une nécessité
Rapport d'information de MM. Hervé MAUREY et Louis-Jean de NICOLAY, fait au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat
31 mai 2017 (extrait)

Document 5 : Dessin de Iturria, Sud-Ouest, 17 décembre 2017 « La conférence des territoires »



Document 1

"Paris et le désert français", par Jean-Louis Andréani

Le livre de Jean-François Gravier a eu une carrière hors du commun.

Le Monde | 15.07.2008 à 13h56 | Par Jean-Louis Andréani

Dans un domaine qui n'est pas vraiment une pépinière de best-sellers, le livre de Jean-François Gravier, *Paris et le désert français*, a eu une carrière hors du commun. Plus qu'une référence, il reste un témoignage, un symbole : celui de la révolte contre une France déséquilibrée, entre une région-capitale écrasante, où tout se passe, et une province belle endormie qui suscite l'ennui et fait fuir les talents vers la Ville Lumière.

Lorsque le jeune géographe (né en 1915, il a alors 32 ans) publie en 1947, aux éditions du Portulan, il n'imagine pas que son essai (tiré à 3 000 exemplaires) puisse inspirer au général de Gaulle l'aménagement du territoire à la française et devenir la bible de la décentralisation. L'influence de Gravier se retrouverait même dans la "nouvelle société" de Jacques Chaban-Delmas, premier ministre de Georges Pompidou de 1969 à 1972.

En 1947, *Le Monde* ne rate pas *Paris et le désert français*, sans toutefois lui accorder une très grande place. Le supplément hebdomadaire "Une semaine dans *Le Monde*" du 25 octobre 1947 consacre environ une demi-colonne à ce "remarquable ouvrage". Même si l'auteur du papier cite surtout la préface de Raoul Dautry, ministre de la reconstruction et de l'urbanisme à la Libération.

Réédité une première fois en 1958 par Flammarion, *Paris et le désert français* est couronné par le Grand Prix d'histoire de l'Académie française, le prix Gobert, le 17 décembre 1959. L'écrivain Maurice Genevoix prononce l'éloge du récipiendaire et salue "un chef-d'oeuvre (...), un ouvrage bénéfique" dont les répercussions devraient être "considérables". En 1972, l'ouvrage est réédité une troisième fois, de nouveau par Flammarion.

A lire aujourd'hui les quelque 400 pages de l'édition de 1947, le "Gravier" correspond bien à l'empreinte qu'il a laissée dans la mémoire collective. La première partie, "Bilan", qui occupe la moitié de l'ouvrage, est un réquisitoire bourré de cartes, de chiffres, de tableaux. C'est elle qui a bâti la légende de Gravier. Dans un style incisif, malgré les références constantes aux statistiques, l'auteur y décrit avec minutie cette exception française qui fait que le centralisme politique hérité de l'Ancien Régime a gagné, de proche en proche, les sphères économique, culturelle, éducative, jusqu'à faire de la centralisation parisienne la règle générale.

Le raisonnement de Jean-François Gravier est simple. Il défend la décentralisation au nom de l'efficacité, notamment économique, et du mieux-être des populations qui, à ses yeux, vont de pair. L'auteur considère que, comparée notamment à l'Allemagne - n'oublions pas que le livre sort deux ans après la guerre -, la France devrait rechercher, à long terme, un gain de presque 30 millions d'habitants, pour arriver à 73 millions, avec la production industrielle correspondante. Et il se demande si la centralisation est le meilleur moyen d'y arriver : "Peut-on fonder l'avenir d'une nation sur l'hémorragie interne ? Peut-on fonder sa renaissance sur le gonflement congestif de 4 % de son territoire et sur l'appauvrissement continu en hommes et en productions de la moitié de ses provinces ?" Gravier résume d'ailleurs en trois mots "les vrais problèmes français" : "population, énergie, investissement". L'auteur s'y montre adepte résolu du Plan et de "l'économie dirigée", qui prévaut à l'époque.

"TENTACULES"

Gravier est parfois utopique, excessif, verse dans l'autoritarisme pour servir sa volonté farouche de relancer la production. Mais l'ouvrage impressionne encore aujourd'hui par la force de ses descriptions, ses capacités d'anticipation. Ainsi, avec trente ans d'avance, le géographe (disparu en 2005) prône la création de 16 régions, chacune dirigée par un super-préfet. Il souligne la nécessité d'un "Grand Paris" d'environ 5 millions d'habitants, insiste sur les conséquences néfastes du laisser-faire urbanistique. Quant à la capitale elle-même, il déplore - en 1947 ! - que "Paris semble aménagé pour des automobiles et non pour des hommes - encore moins pour des enfants"...

Mais il y a une face souvent ignorée de Jean-François Gravier, son engagement idéologique dans la mouvance maurassienne. Un jeune universitaire, Antonin Guyader, rappelle que le géographe, qui signe alors "François Gravier", a été membre des étudiants royalistes d'Action française, puis a continué à graviter dans les milieux de la droite monarchiste, avant de travailler pour Vichy (La revue Idées 1941-1944. Des non-conformistes en Révolution nationale, L'Harmattan 2006). Plus tard, Gravier aurait été sensible aux idées du personnalisme chrétien.

Dans quelle mesure l'idéologie de jeunesse de Gravier a-t-elle pesé sur ses analyses ? Depuis la fin des années 1990, quelques auteurs dénoncent une inspiration pétainiste du Désert... Dans l'édition de 1947, Gravier montre une méfiance évidente envers les très grandes structures, qu'il s'agisse de la ville ou de l'entreprise, stigmatise "les tentacules" de Paris et des plus grandes villes.

Mais il cite aussi en exemple Milan ou la structure urbaine multipolaire de l'Allemagne, veut faire de Poitiers et Aix-en-Provence un Oxford et un Cambridge français, défend le rayonnement de la capitale et soutient que l'aura intellectuelle, culturelle, du Paris de la fin du XIXe siècle ne souffrait pas d'une population moins importante.

Le mouvement de repeuplement des campagnes, que souhaitait organiser Gravier, a d'ailleurs commencé aujourd'hui, à partir des bases mêmes qu'il évoquait : besoin d'espace, de nature, fuite de la saturation urbaine. Tandis que le poids démographique de l'Ile-de-France semble stabilisé, voire en légère baisse.

Au demeurant, ce poids toujours décisif malgré l'attraction des nouvelles métropoles régionales, l'asphyxie qui gagne la région parisienne, les problèmes inextricables de logement, de transport, de pollution, amène à se poser une question essentielle : si la prise de conscience accélérée par l'ouvrage de Jean-François Gravier n'avait pas eu lieu, quel serait le visage de la France d'aujourd'hui ?

Document 2

Les maires ruraux réclament une loi-cadre pour leurs communes

Acteurs Publics 3 OCT. 2017, PAR BASTIEN SCORDIA

Lors de son congrès, les 30 septembre et 1er octobre, l'Association des maires ruraux de France a adopté une motion pour demander à l'exécutif une loi de programmation et de financement pour leurs communes. Les élus déplorent notamment le manque d'égalité entre territoires urbains et ruraux.

Baisse du nombre de contrats aidés, montant des concours de l'État ou répartition des compétences entre les communes et les intercommunalités : face à leur "ras-le-bol général", les élus ruraux attendent des actes forts de la part de l'exécutif. Réunie en congrès à Poullan-sur-mer (Finistère), les 30 septembre et 1er octobre, l'Association des maires ruraux de France (AMRF) a adopté une motion pour demander au Parlement et au gouvernement de se saisir "d'urgence" d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux.

En ce sens, l'association présidée par Vanik Berberian, maire de Garligesse-Dampierre, dans l'Indre (306 habitants), appelle ainsi toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une "loi-cadre communes ruralité". Un texte "à destination du Parlement" devrait également être proposé dans les "prochaines semaines", ajoute-t-elle.

Approuvée à l'unanimité, cette motion "doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du pays, de sa cohésion et de son équilibre, souligne l'association. Nos campagnes sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux".

Équité urbain-rural

C'est néanmoins bien cet éternel équilibre urbain-rural que l'AMRF évoque dans sa motion. "Il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'action qu'aux territoires urbains [...], les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine", estime-t-elle. Une critique que l'association a pu porter aux oreilles du gouvernement et à celles de la ministre auprès du ministre de l'Intérieur, Jacqueline Gourault, invitée de son congrès.

Pour y remédier, les élus ruraux réclament notamment une péréquation "plus forte" entre les territoires urbains et ruraux, à savoir un renforcement du mécanisme de redistribution censé réduire les écarts de richesses entre les collectivités.

"Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux", estime l'association. Un sujet que le gouvernement a abordé dans la version initiale du projet de loi de finances pour 2018, présenté en Conseil des ministres le 27 septembre dernier et qui prévoit une augmentation des enveloppes destinées à la péréquation (+ 90 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine ainsi que pour la dotation de solidarité rurale).

Souplesse dans la répartition des compétences

Face à des gouvernements qui "dévitalisent par des mesures successives et sans fin les communes et la ruralité de leurs compétences et de leurs moyens", les maires ruraux demandent également une "véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour". Et ce tant en matière d'éducation, de santé, de logement locatif, de mobilité, de culture que de téléphonie ou d'urbanisme. "Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle", affirme l'association.

L'AMRF estime aussi avoir "besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires" de compétences aux établissements publics de coopération intercommunale intervenus dans le cadre de la loi de 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Et en particulier celui de la compétence "eau" et "assainissement" aux intercommunalités à compter du 1er janvier 2020.

Proposition de loi

"Fruit d'une vision dogmatique qui consiste à concentrer les compétences sans s'interroger sur l'opportunité ou la faisabilité d'un tel transfert", cette disposition "dépossède les élus ruraux de tout choix quand ils ont souvent déployé des solutions adaptées à la géographie et à la morphologie des territoires", juge l'association.

L'occasion ainsi pour les maires ruraux d'inviter le président de l'Assemblée nationale, François de Rugy, à "inscrire au plus vite à l'ordre du jour" la proposition de loi, déjà adoptée par le Sénat, relative au maintien des compétences eau et assainissement dans les compétences facultatives des communautés de communes et des communautés d'agglomération.



Document 3

ARGUMENTAIRE

CHIFFRES-CLÉS

LA RURALITÉ, UNE CHANCE POUR LA FRANCE

L'association des maires ruraux de France (AMRF) veut contribuer à changer de regard sur la ruralité.

A cette fin, elle mobilise des chiffres officiels pour que tombent les images d'Epinal sur « la diagonale du vide, l'exode rural, l'émiettement communal ».

Critère retenu

Une commune rurale est une commune de moins de 3 500 habitants.

Cadre statistique

France métropolitaine



MISE EN PAGE : AMRF - JANVIER 2018

Sources

- > Insee, 2017, Recensement de la population 1999 et 2014 (dernier disponible) dans la géographie communale (communes nouvelles) arrêtée au 1^{er} novembre 2017.
- > DGCL, 2017, « Les effectifs et salaires de la fonction publique territoriale fin 2015 : chapitre 8 », Collectivités locales en chiffres, juin 2017.
- > Pascal Chevalier, 2011, « Migration et création d'activités en milieu rural », Revue Relief du CEREQ, Emploi, compétences et territoire, n°33, p. 11-21 (chiffres mis à jour en 2017).
- > CNRS, 2014, « Abstention, la politique n'explique pas tout », Journal du CNRS, en ligne.

ARGUMENTAIRE

FINANCES LOCALES

**LES COMMUNES RURALES,
OU L'EXEMPLE DE LA SOBRIÉTÉ
ET DE L'EFFICACITÉ**

Tous les ans, l'observatoire des finances locales livre des données sur les principaux indicateurs liées aux finances des collectivités locales. Un rapport - rendu public le 6 septembre 2017, lors du Comité des Finances locales - donne des indications précises sur leur moindre **capacité financière** liée aux mécanismes de dotations, à la **fiscalité** ; caractérise **sobriété des communes rurales** mais aussi leurs **ambitions en matière d'investissement**. Neuf ratios présentent le positionnement des communes rurales (moins de 3 500 habitants) par rapport à la moyenne nationale des communes (TC).

DES COMMUNES MOINS AIDÉES PAR L'ÉTAT...

DGF : 162€ PAR HABITANT

TC : 185 € par habitant

Recettes du compte 741 en mouvements réels. Part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

ET MOINS DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT...

**RECETTES RÉELLES DE
FONCTIONNEMENT**

804 € par habitant

TC : 1172 € par habitant

Montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.



... AVEC MOINS DE RECETTES FISCALES...

PRODUIT DES IMPOSITIONS DIRECTES

351€ par habitant

TC : 509 € par habitant

Recettes hors fiscalité reversée.

PRODUIT NET DES IMPOSITIONS DIRECTES

407€ par habitant

TC : 662 € par habitant

En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Mise en page : AMRF - Septembre 2017 - Source : rapport de l'observatoire des finances locales, 2017.

MOINS ENDETTÉES...

**DETTE 625€
par habitant**

TC : 962 € par habitant

Capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement.

TAUX D'ENDETTEMENT *

77,7%

TC : 82,1%

Mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à ses ressources.

*Taux d'endettement = (Dette / RRF)

MAIS QUI INVESTISSENT PLUS...

**270 € par habitant
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT'**

TC : 263 € par habitant

Dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul.



Des maires au service des maires - www.amrf.fr

TOUT EN DÉPENSANT MOINS !

**DÉPENSES
RÉELLES DE
FONCTIONNEMENT (DRF)**

639€ PAR HABITANT

TC : 1002 € par habitant

**Dépenses de
personnel /
DRF**

43,6%

TC : 54,6%

Mesure la charge de personnel de la collectivité.



Document 4

L'ambition d'aménager le territoire a été progressivement abandonnée

Après avoir été un des fers de lance de la modernisation du pays, la politique d'aménagement du territoire se caractérise aujourd'hui par un état de quasi-abandon, au point qu'il est permis de se demander si cette notion a toujours un sens. Comme le souligne Damien Augias, « l'aménagement du territoire, terme très marqué par le contexte de la reconstruction et des "Trente Glorieuses" a connu une révolution silencieuse depuis la décentralisation », également provoquée par le développement durable, les politiques européennes et la mondialisation économique avec la métropolisation qui l'accompagne.

L'État se contente désormais d'une simple politique d'accompagnement sans cohérence d'ensemble

La politique d'aménagement du territoire des Trente Glorieuses reposait sur une vision colbertiste. Portée par l'administration centrale, elle avait pour objectif de répartir sur le territoire national les activités de production et de services, réalisées par de grandes entreprises et des monopoles de service public, tandis que les tâches de recherche, de conception et de direction restaient concentrées à Paris et dans quelques grandes villes.

La Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) avait été créée en 1963 pour être le « bras armé » de cette ambition organisatrice et unitaire. Par le biais de cette administration puissante directement rattachée au Premier ministre, l'État centralisé veillait à l'équilibre entre les territoires en organisant la répartition des activités, des grands équipements et des réseaux. Le succès de cette politique, partiellement mythifiée, était le reflet d'une combinaison efficace entre une vision prospective d'aménagement et des pouvoirs réels de mise en œuvre. Ce que certains appellent aujourd'hui l'aménagement du territoire « à la française » renvoie à ce moment historique.

Les mutations économiques (mondialisation, chômage de masse, chocs monétaires et pétroliers) et les évolutions institutionnelles (décentralisation, intégration européenne) ont progressivement affaibli les moyens et la portée des interventions de l'État dans les décennies 1980 et 1990. Une idéologie de la proximité a alors été mise en avant, pour mieux justifier la territorialisation des politiques publiques, présentée comme une solution à la crise de l'État. La décentralisation lui a permis de se décharger de lourdes responsabilités tout en s'assurant un droit de regard au gré des inextricables débats de compétences.

La progression d'une approche libérale de l'action publique a contribué à revoir le rôle et le périmètre des interventions de l'État. L'ouverture à la concurrence de certains secteurs stratégiques antérieurement dirigés par des monopoles, et le recul du secteur public, ont contribué à cette évolution. En l'absence de stratégies nationales définies par l'État, la multiplication des opérateurs et des agences, notamment des autorités administratives indépendantes, s'est accompagnée d'une dilution et d'une fragmentation de l'action publique dans des domaines d'intérêt national, en l'absence d'une hiérarchisation claire des objectifs poursuivis.

Les enjeux territoriaux, qui impliquent souvent de remédier aux défaillances du marché, ont été le plus souvent relégués au second rang. Cette rupture a marqué la fin de l'ambition d'aménagement du territoire, désormais remplacée par un appel au développement territorial. Le déclin de la présence de l'État dans les territoires s'est amorcé, tandis que l'administration centrale n'a apporté pour seule réponse à ce changement de paradigme qu'une complexité croissante, une sorte de fuite en avant



qu'illustre la multiplication des schémas, des zonages et des « pôles ». Au risque de perdre toute cohérence d'ensemble et en oubliant que nos concitoyens ne désirent pas vivre dans des zones, dont l'effet est souvent d'accroître les ségrégations.

Ce phénomène s'est accompagné d'un désengagement progressif de l'État. Les grands projets structurants autrefois portés dans un objectif d'aménagement et de modernisation des territoires, comme les réseaux ferroviaires ou autoroutiers, ont peu à peu disparu. S'agissant du ferroviaire, le maintien des lignes est désormais commandé en priorité par un impératif de rentabilité. La gestion imparfaite du modèle autoroutier a abouti à la création de situations de rentes privées, au détriment des investissements.

Pour le très haut débit fixe, qui implique la construction d'une infrastructure d'échelle nationale, l'État s'appuie sur l'initiative privée et l'initiative publique locale, c'est-à-dire une maîtrise d'ouvrage éclatée entre des dizaines de porteurs de projets. Quant à la lutte contre la désertification médicale, le recours systématique à des solutions incitatives, souvent coûteuses pour les finances publiques, témoigne d'un renoncement à agir plus fermement au service de l'intérêt général. D'autres choix stratégiques guidés par l'impératif d'aménagement du territoire étaient possibles et souhaitables.

La déconcentration des administrations témoignait également d'une volonté de mailler le territoire, à la fois en services publics mais également de mieux répartir l'emploi et les ressources publics. Désormais, la disparition progressive de nombreuses structures publiques dans les territoires peu denses méconnaît ce qui avait initialement motivé une telle répartition. La réforme de l'administration territoriale de l'État (RéATE) mise en œuvre à partir de 2008 a notamment eu des impacts majeurs sur la présence de l'État dans les territoires, faute d'une réelle prise en compte des enjeux d'aménagement du territoire. Par ailleurs, votre groupe de travail déplore que la disparition des administrations soit exclusivement analysée à l'aune des services perdus. La suppression des emplois publics et des revenus associés sont rarement pris en compte.

Le corollaire de ces évolutions est la remise en cause du rôle de la DATAR à partir des années 2000. Des pans entiers de politiques sectorielles essentielles ont été en tout ou partie exclus de son champ de compétences. Le numérique, les transports ou encore l'accueil des investissements internationaux ont confié à d'autres administrations ou à des agences spécialisées qui ne s'expriment plus d'une seule voix au nom de l'État.

Autrefois administration d'action, la DATAR a été transformée en structure de pilotage et lieu d'échange avec les collectivités. Elle a été remplacée par une Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à la compétitivité des territoires (DIACT) en 2005, puis par une Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) en 2009, avant d'être fusionnée avec le Secrétariat général du Comité interministériel des villes (SG-CIV) et l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) dans un nouveau Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) en 2014.

L'héritier de la DATAR n'apparaît plus comme un acteur, mais au mieux comme un facilitateur, et plus souvent comme l'agrégateur de décisions mineures, prises par d'autres administrations. L'érosion régulière des crédits et des moyens humains à disposition du CGET pour mettre en œuvre les quelques mesures encore explicitement dédiées à l'aménagement du territoire témoigne de ce recul, comme l'a souligné à plusieurs reprises notre collègue Rémy Pointereau, rapporteur pour avis sur les crédits de la mission budgétaire « Politique des territoires ». Sur des politiques essentielles à la cohésion territoriale, comme l'accès aux soins ou le numérique, l'influence du CGET et du ministre chargé de l'aménagement du territoire est très faible, pour ne pas dire inexistante. L'audition par votre groupe

de travail du CGET a confirmé le sentiment d'une administration qui ne se positionne plus comme un acteur de l'aménagement du territoire.

La succession rapide de ces réorganisations administratives n'est que le reflet du démantèlement de la vision globale d'aménagement du territoire au sein de l'appareil d'État et d'ambitions revues constamment à la baisse. À la recherche volontariste d'un développement équilibré des territoires succède désormais une démarche résignée d'accompagnement des territoires en difficulté. Nous sommes passés d'une politique d'aménagement par un État puissant, à une politique de « ménagement » du territoire par un État qui se contente d'atténuer partiellement les inégalités territoriales, en infléchissant à la marge les dotations et subventions versées aux collectivités.

Il en résulte, depuis une quinzaine d'années, un développement sans cohérence des territoires par la superposition de projets sélectionnés au regard de différents critères tels que la rentabilité financière, la valeur ajoutée, l'amélioration des conditions de vie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ou encore l'articulation avec d'autres équipements déjà existants. Si chacun de ces projets, pris individuellement, peut paraître fondé, leur agrégation ne répond à aucun moment à une stratégie d'ensemble véritablement réfléchie et intégrée. Pour cause, la plupart des initiatives nationales sont désormais devenues des stratégies d'attrition et de rationalisation des moyens, rendues nécessaires par la contrainte budgétaire, à l'instar des trains d'équilibre du territoire ou des lignes aériennes d'aménagement du territoire.

Au final, l'État se révèle aujourd'hui fragmenté et presque inexistant pour porter un développement cohérent des territoires. Ses différents opérateurs se contentent d'intervenir dans le champ de leurs compétences respectives, et l'aménagement du territoire ne fait plus l'objet d'un portage national cohérent et unifié. Lors de la table ronde organisée par votre commission sur les nouveaux défis de l'aménagement du territoire, le 25 mars 2015, Stéphane Rozès a ainsi résumé la situation actuelle : « Des territoires français dont la diversité est historique, ce qui nous distingue des autres pays, avancent sans la tête, sans l'État, sans la pensée. Quelque chose se délite : il n'y a pas de portage, dans les représentations individuelles, d'une idée selon laquelle les territoires avancent ensemble ».

Document 5

Sud-Ouest, 17 décembre 2017

Dessin de Iturria

Le trait d'Iturria



Admission en 4e année - Samedi 31 mars 2018

ÉPREUVE DE DISSERTATION

À PARTIR D'UN DOSSIER THÉMATISÉ

MAJEURE MANAGEMENT DE PROJETS ET ORGANISATIONS

4 heures

Coefficient 2

7 Pages

Nature de l'épreuve :

Une **dissertation à partir d'un dossier thématisé** en fonction de la "majeure" choisie lors de l'inscription aux épreuves. [Durée : 4h00 | Coefficient. 2]. On attend du candidat une compréhension du ou des documents, une réflexion organisée et argumentée sans exclure l'apport de connaissances extérieures au dossier. Il ne s'agit ni d'un résumé, ni d'un commentaire de documents, ni d'une note de synthèse, mais d'une dissertation à partir de documents.

Sujet à traiter :

En vous appuyant sur les documents joints, vous mettrez en évidence les principaux aspects de l'atténuation des distinctions entre le « public » et le « privé » et leurs conséquences.

Ce dossier comporte 4 documents.

DOCUMENT 1

Au début des années 1980, de nombreux pays ont dû faire face à une crise financière caractérisée par un important déficit public et un endettement élevé. Dans ce contexte, pour mieux répondre aux attentes et exigences des citoyens (qui sont aussi, selon les cas, des usagers, des contribuables, des bénéficiaires et des électeurs) et dans le but d'encadrer, de rationaliser voire de réduire les coûts, des solutions ont été envisagées en terme de management³. Ainsi, des méthodes de management – traditionnellement employées dans le secteur privé – se sont peu à peu répandues dans la sphère publique⁴, constituant le courant du Nouveau Management Public (NMP) également appelé Nouvelle Gestion Publique (NGP). Ce processus a touché, de manière plus ou moins importante et sous des formes diverses, l'ensemble des pays de l'OCDE et de multiples pays en développement.

Un débat, toujours d'actualité, s'est alors instauré entre les partisans et les opposants à l'introduction d'une logique de marché dans le secteur public. Le développement ou l'apparition de notions nouvelles comme la flexibilité, l'efficacité, l'efficience, la gouvernance ou encore l'évaluation dans le secteur public soulève plusieurs questions.

L'adaptation des méthodes de management privé au secteur public est-elle pertinente ? Jusqu'à quel point le transfert des méthodes de gestion privée est-il soluble dans le secteur public et dans quelle mesure participe-t-il à la satisfaction des citoyens et à la qualité des services publics ? Quelles sont les limites du NMP ? Quelles sont les résistances à son essor ?

Anne Amar, Ludovic Berthier, Le Nouveau Management Public : Avantages et Limites, 2017.

DOCUMENT 2

L'emprise du privé divise

C'est ainsi : en France, depuis Louis XIV, la culture est une affaire d'Etat. Mais aujourd'hui, le financement des activités culturelles s'est tellement transformé que les relations entre initiative privée et action publique font débat. S'interrogeait-on sur ce point il y a une décennie? Sans doute, mais sans y attacher une importance centrale. Il y avait déjà de grands groupes et des sociétés financières mécènes des expositions du Grand Palais, mais l'initiative de celles-ci était exclusivement du ressort de la Réunion des musées nationaux (RMN).

Inversion du rapport de force : l'exposition la plus fréquentée l'hiver dernier était celle de la collection Chtchoukine, venue de Russie. Financée et réalisée par la Fondation Louis Vuitton, elle a attiré plus de 1,2 million des visiteurs, trois fois plus que les expositions organisées simultanément au Grand Palais. Depuis, la RMN s'inquiète. Elle ne peut rivaliser en termes de budget avec la Fondation Louis-Vuitton, pas plus qu'avec la Fondation Pinault, qui doit emménager dans la Bourse de commerce, fin 2018.

En 2021, le groupe immobilier Emerige devrait avoir ouvert son centre d'art et son multiplexe sur l'île Seguin, avec l'ambition, selon son fondateur, Laurent Dumas, de " *constituer un flux afin de devenir le pôle culturel du Grand Paris* " ; de fait, l'ensemble se trouvera sur la même île que les deux salles de La Seine musicale, issues d'un partenariat public-privé entre les Hauts-de-Seine et plusieurs groupes, dont Bouygues et Sodexo, et le futur " campus numérique " de Vivendi, qui devrait abriter les bureaux d'Universal Music et de Canal +. D'ici là - probablement en janvier 2018 -, Lafayette Anticipations, fondation des Galeries Lafayette, aura ouvert rue du Plâtre.

Le théâtre, un " marché "

Il y a dix ans, dans le paysage parisien, seuls deux lieux d'art contemporain privés étaient connus au-delà du cercle des amateurs : la Fondation Cartier et la Maison rouge d'Antoine de Galbert. François Pinault et Bernard Arnault sont entre-temps devenus des acteurs essentiels.

Dans le domaine du spectacle vivant, bastion depuis l'après-guerre de la puissance publique, le problème est différent. Les grandes maisons de théâtre de France (Comédie-Française, Opéra de Paris, Odéon-Théâtre de l'Europe, etc.) sont toutes publiques. Mais là aussi, de manière encore plus récente, le privé arrive. Des groupes comme Fimalac, Vivendi ou Vente privée entrent sur le secteur, soit par le biais de fondations à vocation socioculturelle, soit en rachetant directement des théâtres, soit - c'est ce qui déplaît le plus - en se faisant attribuer des salles publiques, souvent municipales, par délégation de service public. Fimalac, le groupe de Marc Ladreit de Lacharrière, s'est ainsi vu confier une dizaine de Zénith.

Le théâtre et le spectacle vivant, qui jusqu'alors n'étaient pas considérés comme un secteur rentable, sont en train de devenir " *un marché comme un autre, qui attise les appétits des industriels* ", analyse Paul Rondin, le directeur délégué du Festival d'Avignon. *Ce qui a changé, c'est que les industriels produisent eux-mêmes les spectacles. Comme ils contrôlent la chaîne de bout en bout, ils peuvent avoir une rentabilité* " .



Il n'est pas seul à s'alarmer. -Michel Lefeuvre et Juliette Prissard, du Syndicat national des scènes publiques, avec le Syndéac, le syndicat des entreprises artistiques et culturelles, ont envoyé un texte d'alerte aux candidats. " *Il y a souvent une grande confusion sur le rôle de la subvention, analysent-ils . La subvention signe un pacte entre le citoyen et l'Etat, elle a valeur de cahier des charges, elle est un droit pour ceux qui la touchent, mais aussi un devoir, celui de remplir une mission de service public : l'accès de tous, sur tout le territoire, à la -culture et à l'art. "*

L'offensive privée

" *Croire, par ailleurs, que pour le théâtre on va régler les problèmes de moyens en faisant appel au privé, c'est une illusion, poursuivent-ils . Le fonctionnement économique de ce secteur est bien particulier, parce que les oeuvres n'y sont pas reproductibles, comme pour la musique ou le cinéma. L'apport privé peut être un complément, mais ne peut pas jouer le rôle dévolu à l'Etat. "* Et tous le constatent : si l'offensive privée est forte, c'est parce que l'Etat se désengage. " *Ce n'est pas uniquement une question d'argent, précise Paul Rondin . Plutôt une incapacité du politique à tenir une parole forte et claire sur le sujet. "*

Il est donc fini le temps de Jack Lang, ministre de la culture, quand la quasi-totalité des activités culturelles dépendait des financements d'Etat et que celui-ci entraînait les collectivités territoriales à suivre son exemple. Concernant les musées, Marc Ladreit de Lacharrière, partenaire de longue date du Louvre, observe qu'ils " *doivent désormais faire face à la pauvreté de l'Etat. Il leur donne à peine de quoi couvrir la masse salariale et les gros travaux. Mais les budgets d'acquisition sont dérisoires "* . Aussi présente-t-il son action ainsi : " *Nous sommes le bras séculier du ministère de la culture et nous accomplissons ce qu'il n'a pas - ou plus - les moyens de faire. "*

Le Monde

Culture, lundi 24 avril 2017 -

DOCUMENT 3

Depuis des décennies, les pouvoirs publics français s'efforcent de « réformer » l'hôpital, afin notamment d'en mieux « maîtriser » les dépenses. Ils ont de plus en plus recours aux outils du « nouveau management public », cet ensemble d'idées et de pratiques visant à importer dans le secteur public les outils du secteur privé : indicateurs de « performance », benchmarking, « responsabilisation » des professionnels, etc. Ces innovations rencontrent l'opposition d'une partie du personnel hospitalier, selon qui elles creuseraient la tombe du système de protection sociale. A l'inverse, leurs promoteurs dénoncent les résistances qui ne pourraient provenir que d'une forme d'attachement à un passé révolu ou de corporatisme ; ces modernisations permettraient au contraire de sauver un système bien mal en point.

Nicolas Belorgey, L'hôpital sous pression : Enquête sur le « nouveau management public », La Découverte, 2010.

DOCUMENT 4

L'entrepreneuriat social se caractérise par sa capacité à proposer des solutions innovantes à des problèmes de société, et ce quel que soit le secteur d'activité.

Ce qui caractérise un entrepreneur social, c'est la finalité de son projet. Il existe de nombreuses manières de mettre cette finalité en application, que ce soit par la forme choisie ou par le secteur d'activités concerné.

Un entrepreneur social met ses capacités entrepreneuriales au service d'un besoin social. C'est-à-dire qu'il tente, par son action, de répondre à un besoin social ou environnemental mal ou peu satisfait par le marché.

En quelques mots... une entreprise sociale est une entreprise qui produit des biens et des services au bénéfice d'une mission sociale, sociétale ou environnementale. Elle se distingue des autres entreprises par sa finalité et sa lucrativité limitée.

Un projet économique : Comme son nom l'indique, une entreprise sociale est avant tout une entreprise. Cela suppose, comme dans toute démarche de création d'entreprise, de fonder son projet sur un modèle économique viable, induisant : une prise de risques de produire des biens et/ou des services de créer de la richesse et des emplois d'apporter une réponse à une demande du marché d'être indépendant vis-à-vis des pouvoirs publics. Contrairement aux stéréotypes communs, une entreprise sociale doit produire de la valeur, dégager des excédents et se développer sur le plan économique - au même sens qu'une entreprise «classique».

La finalité sociale et/ou environnementale : L'objet-même d'une entreprise sociale est de répondre à un besoin social, sociétal ou environnemental. Autrement dit, sa mission est de produire, au-delà de la seule valeur économique, de la valeur sociale et/ou environnementale.

Synapse, 2015, (<http://www.synapsecenter.org>)

Admission en 4e année - Samedi 31 mars 2018

ÉPREUVE DE DISSERTATION

À PARTIR D'UN DOSSIER THÉMATISÉ

MAJEURE POLITIQUE, SOCIÉTÉ, COMMUNICATION

4 heures

Coefficient 2

Nature de l'épreuve :

Une **dissertation à partir d'un dossier thématisé** en fonction de la "majeure" choisie lors de l'inscription aux épreuves. [Durée : 4h00 | Coefficient. 2]. On attend du candidat une compréhension du ou des documents, une réflexion organisée et argumentée sans exclure l'apport de connaissances extérieures au dossier. Il ne s'agit ni d'un résumé, ni d'un commentaire de documents, ni d'une note de synthèse, mais d'une dissertation à partir de documents.

Sujet à traiter :

La désobéissance a-t-elle sa place en démocratie ?

Composition du dossier :

Document 1 : Sandra Laugier, « La désobéissance comme principe de la démocratie », *Pouvoirs* 2015/4 (N° 155), p. 43-54.

Document 2 : Henry David Thoreau, *La désobéissance civile*, 1849.

Document 3 : Guillaume Gourgues, « La participation publique, nouvelle servitude volontaire ? », *Hermès*, vol.73, n°3, 2015 (extraits)

Document 4 : Manifeste dit des "343 salopes" paru dans le *Nouvel Observateur* n°334 du 5 avril 1971.

Document 5 : « Tarnac : sabotages et gros sabots », Par Emmanuel Fansten et Willy Le Devin — 12 mars 2018, *Libération*

Document 6 : Chrystèle Bazin (journaliste) « De l'intérêt général au bien commun », *Usbek & Rica* (magazine de prospective), 2017 (extraits)

Document 7 : Manuel Cervera-Marzal, « Médiatisation et hiérarchisation du militantisme. Le cas d'un collectif de désobéissance civile », *Politique et sociétés*, vol. 35, n°1, 2016, p. 3–23 (extraits)

Document 1 :

Sandra Laugier, « La désobéissance comme principe de la démocratie », Pouvoirs 2015/4 (N° 155), p. 43-54.

« Penser la désobéissance, c'est penser non seulement qu'il n'y a pas de règles prédéterminées du fonctionnement social (cela, beaucoup sont prêts à l'admettre) mais surtout qu'il n'y a pas de règles qui limitent l'acceptabilité des revendications et leur forme. Cavell met en cause, en faisant appel à Emerson et Thoreau, l'idée – commune à bien des doctrines politiques contemporaines – que certaines revendications sont impossibles, ou mal placées, parce qu'elles se placent en dehors de ses règles. La désobéissance, c'est très exactement la mise en cause de cette idée – qui resurgit périodiquement dès qu'apparaît un conflit sérieux ou violent – qu'il y a dans toute expression revendicative des bornes à ne pas franchir, au-delà desquelles le jeu social entier est mis à mal. Il y a aussi, sous-jacente à la doctrine de la position originelle et de l'accord préalable, l'idée qu'il faudrait en quelque sorte apprendre à revendiquer comme il faut accepter certaines règles pour pouvoir revendiquer quoi que ce soit. Mais non. Comme l'a rappelé Cavell : il n'y a pas de règle qui nous dise comment revendiquer, *how to stake a claim*. Il attaque ainsi le normativisme de la pensée politique. Lorsque Mill parle d'une classe qui est privée de voix propre, il faut bien entendre aussi qu'il s'agit de la classe intellectuelle lorsqu'elle se laisse aller au goût de la conformité, ou lorsqu'elle se révèle, comme aujourd'hui, incapable de comprendre sinon de soutenir les actions d'occupation et les nouvelles formes de l'action politique ».



Document 2 :

Henry David Thoreau, *La désobéissance civile*, 1849.

"Sous un gouvernement qui emprisonne quiconque injustement, la véritable place d'un homme juste est aussi en prison. La place qui convient aujourd'hui, la seule place que le Massachusetts ait prévue pour ses esprits les plus libres et les moins abattus, c'est la prison d'État. Ce dernier les met dehors et leur ferme la porte au nez. Ne se sont-ils pas mis dehors eux-mêmes, de par leurs principes ? C'est là que l'esclave fugitif et le prisonnier mexicain en liberté surveillée, et l'Indien venu pour invoquer les torts causés à sa race, les trouveront sur ce terrain isolé, mais libre et honorable où l'État relègue ceux qui ne sont pas avec lui, mais contre lui : c'est, au sein d'un État esclavagiste, le seul domicile où un homme libre puisse trouver un gîte honorable. [...]. Une minorité ne peut rien tant qu'elle se conforme à la majorité ; ce n'est même pas alors une minorité. Mais elle est irrésistible lorsqu'elle fait obstruction de tout son poids. S'il n'est d'autre alternative que celle-ci : garder tous les justes en prison ou bien abandonner la guerre et l'esclavage, l'État n'hésitera pas à choisir. Si un millier d'hommes devaient s'abstenir de payer leurs impôts cette année, ce ne serait pas une initiative aussi brutale et sanglante que celle qui consisterait à les régler, et à permettre ainsi à l'État de commettre des violences et de verser le sang innocent. Cela définit, en fait, une révolution pacifique, dans la mesure où pareille chose est possible.

Document 3 :

Guillaume Gourgues, « La participation publique, nouvelle servitude volontaire ? », *Hermès*, vol.73, n°3, 2015 (extraits)

En effet, l'histoire des contestations et des violences entourant des projets d'équipements controversés – rappelons simplement la mort d'un militant lors des manifestations contre l'installation de la centrale nucléaire de Creys-Malville en 1977, similaire en de nombreux points au drame de Sivens – a bel et bien débouché, en France, sur la multiplication de dispositifs participatifs, d'ailleurs analysés comme autant de « concessions procédurales » : confrontées à l'opposition radicale de segments de la société civile, les autorités publiques concèdent des procédures de mise en débat, sans céder pour autant leur monopole décisionnel (Blatrix, 2007). La législation française s'est ainsi dotée depuis les années 1970 d'une véritable armature juridique permettant (et imposant) la mise en débat des projets d'équipements, allant de l'enquête publique à la Commission nationale du débat public (CNDP), en passant par la Charte de l'environnement, que viennent compléter d'autres expériences moins encadrées par le droit comme les conférences citoyennes. Et pourtant, le président de la République n'hésite pas à affirmer, en 2014, qu'il faut « davantage » de démocratie participative en France, et ce de toute urgence.

Nous voici donc confrontés à la résurgence paradoxale d'une équation politique qui semble inébranlable au fil des années : les projets d'aménagement suscitent des controverses et des violences auxquelles doivent « répondre » des dispositifs de participation, et ce quand bien même des dispositifs existent déjà – formant une véritable offre de participation publique – et ne cessent de montrer leurs fragilités et leur manque de prise en compte par l'État lui-même (Fourniau, 2011). Mais alors, comment interpréter cette sempiternelle prescription d'une cure de « participation contre la violence » ? Comme un échec des dispositifs existants, suggérant l'adoption d'autres modèles, d'autres *designs* ? Comme l'angélisme d'un personnel politique exhumant ses mots-clés et ses fétiches à chaque épisode contestataire ? Au-delà de ces réponses toutes faites, nous suggérons d'accorder une attention plus particulière à ce paradoxe, qui reflète en réalité un mouvement structurel qui anime la participation, comme l'ensemble des techniques permettant d'incarner la démocratie, y compris représentative : la recherche permanente d'une paix sociale encadrée, sans cesse débordée par les mouvements insurrectionnels inaltérables de l'état social démocratique.

C'est donc ce paradoxe et l'hypothèse globale que nous lui attachons qui nous ont conduits récemment à suggérer la mobilisation d'un cadre théorique spécifique pour l'étude de la participation, à savoir celui de la « gouvernementalité ». Emprunté à Michel Foucault, ce cadre renvoie à l'existence d'une « jonction toujours aléatoire et incertaine entre une “rationalité gouvernementale”, prétendant exercer une influence directe ou indirecte sur le comportement des individus, et une “subjectivation”, qui conduit les individus à s'associer (consciemment ou non) ou à résister à ces prescriptions comportementales » (Gourgues *et al.*, 2013). Penser la participation comme appartenant à un régime contemporain de gouvernementalité permet de comprendre la manière dont les dispositifs censés l'incarner sont traversés par des tensions entourant une question simple : les citoyens acceptent-ils (ou pas) d'être gouvernés de manière participative, c'est-à-dire, dans le cas des controverses publiques, de résoudre les conflits qui les divisent *via* la participation ? Cette question permet de tenir ensemble deux mouvements qui tiraillent le déploiement des dispositifs participatifs : d'un côté, son versant *policier* propose la constitution d'un ordre légitimé par la participation ; de l'autre, son versant *politique* pousse

les citoyens à adhérer ou rejeter cette manière de redéployer les rapports de domination, dans un sens en apparence plus horizontal. Si la participation publique ne s'applique pas qu'au traitement des controverses publiques, loin s'en faut, s'intéresser à la relation entre participation et conflit permet de saisir des tendances structurelles affectant l'évolution de l'offre de participation publique dans son ensemble.

Les dispositifs participatifs sont implicitement chargés d'une revendication de monopole démocratique : ceux qui s'y opposent ou les rejettent basculeraient dans *un ailleurs politique* (la tyrannie de la minorité agissante, le conservatisme, le dogmatisme). Ainsi, l'opposition radicale et « non dialogique » est implicitement assimilée à une solution de facilité : éviter le débat serait une manière ne pas se confronter à un exigeant exercice d'argumentation, seul gage de la qualité démocratique d'une décision, et/ou de masquer son absence de justifications légitimes. Il faut à cet égard rappeler que la stratégie de contournement, voire de rejet, du débat public n'est pas qu'une solution de confort. Elle expose les militants qui s'aventurent dans cette voie à des conséquences qui ne doivent pas être minimisées : l'intervention policière permanente ou l'hostilité explicite et parfois agressive des « riverains » des projets concernés ne relèvent pas d'une passion pour le débat qui serait opposé aux belliqueux zadistes. Sans être comparable aux dangers que doivent assumer les résistances en situations autoritaires, la construction d'une « zone à défendre » n'est pas pour autant un diner de gala ou un moyen de passer le temps.

Plus largement, pour peu qu'on accepte de ne pas le condamner sans appel au nom du dialogisme-roi, ce refus du débat présente un intérêt démocratique : il permet de souligner que de nombreux acteurs impliqués plus ou moins directement dans les projets controversés sont également en retrait du débat public, et rechignent souvent à se prêter à de fastidieux exercices de justification, sans que ce retrait ne soit toujours présenté comme un problème. Les groupes d'intérêt économiques, les bailleurs de fond, notamment parmi les acteurs financiers, sont par exemple en mesure d'imposer leurs critères d'éligibilité de ce qu'est un « bon » projet de développement ou d'aménagement, en s'appuyant sur un « pouvoir informationnel » non négligeable et peu débattu. L'État ou l'Union européenne renforcent de leur côté une dynamique de compétition territoriale, *via* des mécanismes d'appel à projets et de la labellisation, qui tendent à uniformiser les impératifs qui doivent gouverner un territoire, qu'il soit rural, urbain ou régional. C'est en raison de l'absence de ces acteurs que les militants refusent bien souvent de débattre : les « décideurs » réels ne sont ni les animateurs du débat, ni les maîtres d'ouvrage, ni les commissaires enquêteurs ; seul le rapport de force permettra alors d'atteindre et de contester la source de l'ordre politique que matérialise tel barrage ou tel centre de loisir.

Nous proposerons donc de retenir une compréhension générale du lien existant entre participation et pacification : les dispositifs participatifs se présentent bien comme des outils de canalisation de la contestation sociale, mais ils peuvent être embarqués à tout moment dans un débordement conflictuel qui ne peut aucunement être assimilé à un simple rejet de la démocratie. Si la participation est rarement refusée par principe, l'ampleur des rapports de force nécessite bien souvent de quitter, plus ou moins durablement, l'arène du débat.

Document 4 :

Manifeste dit des "343 salopes" paru dans le *Nouvel Observateur* n°334 du 5 avril 1971.

Un million de femmes se font avorter chaque année en France.

Elles le font dans des conditions dangereuses en raison de la clandestinité à laquelle elles sont condamnées, alors que cette opération, pratiquée sous contrôle médical, est des plus simples.

On fait le silence sur ces millions de femmes.

Je déclare que je suis l'une d'elles. Je déclare avoir avorté.

De même que nous réclamons le libre accès aux moyens anticonceptionnels, nous réclamons l'avortement libre.



Document 5 :

« Tarnac : sabotages et gros sabots », Par Emmanuel Fansten et Willy Le Devin — 12 mars 2018, *Libération*

Le procès de huit membres du groupe d'ultragauche s'ouvre ce mardi devant le tribunal correctionnel de Paris, dix ans après les dégradations de lignes TGV et à l'issue d'une enquête erratique.

Il aura fallu près de dix ans pour que l'affaire de Tarnac débouche sur un procès. Dix ans d'emballement médiatique, d'atermolements politiques, d'errements policiers et d'acharnement judiciaire. Un fiasco sans précédent, devenu le symbole des ratés de l'antiterrorisme à la française. Huit prévenus comparaissent à partir de ce mardi devant la 14^e chambre du tribunal correctionnel de Paris pour « *dégradation d'un bien appartenant à autrui* », « *association de malfaiteurs* », « *refus de se soumettre à un prélèvement biologique* » et « *recel de documents administratifs volés* ». Exit, donc, la qualification terroriste à laquelle tenait tant le parquet, au point d'avoir fait appel de l'ordonnance des juges d'instruction, puis de s'être pourvu en cassation. En vain. Les membres du groupe de Tarnac, auteurs supposés du pamphlet *l'Insurrection qui vient*, comparaissent en correctionnelle et non devant une cour d'assises, seule habilitée à juger les crimes d'exception.

« Anarcho-autonome »

En avril 2008, c'est pourtant bien le patron de la Sous-Direction antiterroriste (Sdat) de la police judiciaire qui demande au parquet de Paris l'ouverture d'une enquête préliminaire sur « *une structure clandestine anarcho-autonome entretenant des relations conspiratives avec des militants de la même idéologie, implantés à l'étranger et projetant de commettre des actions violentes* ». Sept mois plus tard, le 11 novembre 2008, 150 policiers cagoulés font irruption dans le petit village de Tarnac, en Corrèze, qui devient en quelques heures l'emblème du gauchisme international.

Quelques jours plus tôt, cinq sabotages ont endommagé plusieurs lignes TGV dans l'Oise, dans l'Yonne et en Seine-et-Marne, laissant plusieurs milliers de voyageurs en rade sans toutefois provoquer de déraillement. Alors que les perquisitions sont toujours en cours, un premier communiqué est envoyé depuis la place Beauvau, évoquant un coup de filet dans « *un groupe d'ultragauche de la mouvance anarcho-autonome* ». Piétinant le secret de l'instruction, la ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie, embraye peu après en dénonçant ces « *gens* » qui « *ont voulu s'attaquer à la SNCF car c'est un symbole de l'Etat* ».

« Jus de crâne »

C'est le retour de l'ennemi invisible, dont le spectre fait brusquement ressurgir les vieux démons de l'extrême gauche radicale, en sommeil depuis la fin des années 80 et le démantèlement d'Action directe. L'affaire est lancée et tous les médias, dont *Libération*, se jettent goulûment dessus. Une aubaine pour la toute nouvelle Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI, la future DGSI), qui a vu le jour six mois plus tôt et décèle dans cette nouvelle menace une occasion de légitimer sa création controversée.

Très vite, pourtant, l'instruction patine et des incohérences apparaissent. « *Sur ce dossier, il y avait une grosse pression de la hiérarchie, raconte aujourd'hui à Libération un policier ayant participé aux filatures du groupe de Tarnac. Certains tauliers ont voulu se faire mousser en rajoutant sur la dangerosité supposée du groupe. Du jus de crâne. Ça permettait de faire vivre la boutique et d'avoir quelque chose à dire aux responsables politiques.* »

Une décennie plus tard, l'affaire de Tarnac ressemble surtout à un cas d'école d'enquête bâclée. Ecoutes illégales, procès-verbaux tronqués, pressions sur des témoins... rarement une information judiciaire aura connu une telle succession d'impairs. A ce titre, le procès parisien devrait être autant celui du groupe de Tarnac que celui de l'antiterrorisme dévoyé.

Document 6 :

Chrystèle Bazin (journaliste) « De l'intérêt général au bien commun », *Usbek & Rica* (magazine de prospective), 2017 (extraits)

« L'intérêt général serait le bien du prince, dans le sens où il est de sa responsabilité, et vise les biens publics et les règles générales de la cité. C'est l'exemple classique du service public à la française dont la mission d'intérêt général est définie par la loi. Le bien commun, lui, implique plus que le respect de la loi, comme exprimant l'intérêt général. Il nécessite un engagement de chacun comme condition de fonctionnement de la règle. Le bien commun n'est pas une norme ; il n'est pas défini par convention ; mais il existe cependant comme objet d'une discussion entre personnes responsables », explique Alain Giffard, directeur du Groupement d'intérêt scientifique culture-médias et numérique.

L'essor de l'économie collaborative ou des mouvements citoyens (#MaVoix, Nuit Debout, Podemos, Occupy Wall Street, etc.) témoigne d'une défiance grandissante vis-à-vis des institutions de l'État et marque une évolution vers une société plus horizontale. De la légitimité des « pères », nous assistons à l'émergence d'une légitimité des « pairs », préférant un bien commun établi ensemble – mais quel « ensemble » ? – auquel on adhérerait pour s'enrichir des uns et des autres, à un intérêt général abstrait imposé par le haut, tel un ordre moral auquel on ne pourrait rien changer, rien apporter et auquel il faudrait se soumettre. Mais encore faudrait-il s'entendre sur le sens de ce que chacun entend par « intérêt général ».

Document 7 :

Manuel Cervera-Marzal, « Médiatisation et hiérarchisation du militantisme. Le cas d'un collectif de désobéissance civile », *Politique et sociétés*, vol. 35, n°1, 2016, p. 3–23 (extraits)

L'organisation Les Refuseurs regroupe une cinquantaine d'activistes réguliers, dont un « noyau dur » de vingt membres qui militent en moyenne dix heures par semaine et huit salariés à mi-temps. Chaque année, ces militants organisent une dizaine de stages de formation à la désobéissance civile, d'une durée moyenne de deux jours, partout en France. Le collectif dispose de deux sites Internet et a publié quinze ouvrages consacrés à l'histoire et aux techniques de l'action directe non violente. Pour compenser la relative faiblesse de son effectif militant, le collectif mise sur la production d'actions spectaculaires à même de capter l'attention médiatique : bloquer un convoi ferroviaire transportant du combustible nucléaire, envahir l'arène d'une corrida ou le terrain d'un match de football professionnel, occuper une ambassade ou le siège social d'une entreprise multinationale, « barbouiller » les panneaux publicitaires du métro, etc. Cette stratégie porte ses fruits puisque les quarante actions menées chaque année font presque toutes l'objet de reportages dans les grands médias audiovisuels (en 2013, le collectif est apparu sur TF1, France 2, Canal +, M6 et Arte, ainsi que sur France Inter et France Info) et dans la presse nationale (des articles lui ont été consacrés dans *Le Figaro*, *Le Monde* et *Libération*) (...) De fait, au regard de ses faibles effectifs militants, la surface médiatique de cette organisation est considérable. L'intérêt des médias pour une organisation d'une taille aussi réduite dément l'idée que la ressource du « nombre » serait un atout majeur aux mains des mouvements sociaux. Si ce constat est valable pour les manifestations, il ne l'est pas pour des actions spectaculaires et non routinisées comme celles de désobéissance civile. La facilité des Refuseurs à attirer l'attention des médias est liée à la composition du groupe et, plus particulièrement, au fort capital culturel de ses membres et au capital social de son leader.

Admission en 4e année – Samedi 31 mars 2018

ÉPREUVE DE LANGUE

ANGLAIS

1 heure

Coefficient 1

2 pages

Caravaggio killed a man. Should we therefore censor his art?

To remove art because it is tainted by the sins of its maker sets an impossible standard for art institutions. Yet that is what is happening

Sat 3 Feb 2018, *The Guardian*, Svetlana Mintcheva (abridged text)

1. Following accusations of sexual misconduct, Washington's National Gallery of Art has indefinitely postponed an upcoming exhibition of Chuck Close, one of this country's most celebrated portrait artists.
2. The anger directed at men like Close, who are alleged to have abused their power to abuse women (Close acknowledged he made crude comments about women's bodies in the past and apologized for doing so), is not surprising. The outrages of the old regime have been exposed for all to see. The people are marching on the Bastille of male privilege. But it is one thing to call for the punishment of men who may have committed despicable acts, and quite another to condemn their art to oblivion.
3. There have long been moral monsters among artists, much as we don't like to think about it: Leni Riefenstahl yielded her integrity to totalitarian power when she celebrated the Nazis, Ezra Pound spread virulent anti-semitism, DW Griffith produced racist epics. Artists have often used and abused their wives, lovers and models. They have murdered and betrayed.
4. And yet they have produced art that audiences have found inspiring and thought-provoking, often beautiful, sometimes sublime.
5. To remove art because it is tainted by the sins of its maker sets an impossible standard for art institutions, a standard that would demand they act as enforcers of moral orthodoxy. The work of every artist whose life was morally tainted by today's standards would be approached only through the lens of that taint – and, if they fail the test, their work would need to be removed.
6. No more marveling at Caravaggio's chiaroscuro, his lovely and sensual young models. (The artist's favorite model is apocryphally known to be "his own boy or servant that laid with him" and, to add to his sins, he was also, probably, a murderer.)
7. No more Picasso, who lived up to his infamous slogan "Women are machines for suffering"; no more of the tortured expressionism of Egon Schiele who was accused of sexually abusing his teen models; and so many more. Museums will need more space in storage than in galleries.

Write an essay (approximately 250-300 words) on the following:

"An artist's work should have value in its own right, no matter what sort of life the artist led"¹ – discuss.

¹Fisun Güner, 'Can you separate the artist from the art?', *bbc.com*, 12/06/17.

Admission en 4e année – Samedi 31 mars 2018

ÉPREUVE DE LANGUE

CHINOIS

1 heure

Coefficient 1

2 pages

穷养孩子

近几年，关于“穷养”还是“富养”孩子的争论越来越多。然而，大家似乎倾向于把看法放在“物质”上，却忽视了孩子究竟需要什么。

穷养不等于勤奋坚强。

有一个女孩子，她父母收入都不太高。每次她想要什么东西，不管是玩具还是新衣服，她妈妈总是说：“有什么用啊？没用的东西不要买！”

就这样，她在“节俭主义”教育下长大，对小女生喜欢的漂亮的小饰品一点也没有兴趣，她唯一的兴趣是学习，因为那是“有用”的。

后来她考上了最好的大学。但她没有以前那么用功读书了，反而开始逃课做家教挣钱。她手上一有钱就疯狂地买那些的漂亮但“没什么用”的小玩意儿。我问她买那么多干嘛？她说：“不知道，看到就想买，不买就很难受。”

我们无法评价她妈妈的“穷养”是否正确，但现在看来，她完全可以采取另一种形式来教育孩子。比如：直接对孩子说家里现在的钱有限，规定每个月只能买一个不超过N元的东西。

于是，一旦离开家庭，那个缺钱又缺快乐的小孩子就从她心里探出头来，她追求童年的快乐，无限制地购买那些“漂亮但是没什么用”的小东西；还追求大量金钱，因为她的童年一直带着“缺钱”的烙印。

（来源：金陵热线 2017-06-16 一文改写）

中文写作：（250 个字左右）

通过文章谈谈你对孩子教育问题的看法

Admission en 4ème année – Samedi 31 mars 2018

ÉPREUVE DE LANGUE

ESPAGNOL

1 heure

Coefficient 1

2 pages

Obsolescencia

Javier Sampedro, *El PAÍS*, 18 .01.2018

Crece el desasosiego por la obsolescencia programada, esa metodología industrial que no solo convierte la batería de tu teléfono en un armatoste ineficaz con solo que pasen un par de años, sino que puede colarle a tu aparato con cada actualización un caballo de Troya que acarrea en su seno el germen de la destrucción. Pero la obsolescencia programada más irritante no es la del coche, la lavadora o el teléfono, sino la del mismo cliente, la tuya y la mía, desocupado lector. Basta con que una máquina gane al campeón de ajedrez, de póker o de Go para que nos recorra el espinazo un calambre de espanto y se nos erice el sistema nervioso periférico al presentir que nos vamos a quedar obsoletos. Yo, por ejemplo, traduzco de vez en cuando algún libro científico, y no sé cuánto tiempo más voy a poder seguir haciéndolo mejor que un traductor de silicio. Todo esto es una angustia y una pesadumbre.

Unos investigadores de las Universidades de Oxford y Yale han ideado una forma de predecir, o al menos hacerse una idea, acerca de cuánto tiempo le queda a cada profesión humana. No pasa de ser una encuesta de opinión, pero al menos se basa en las opiniones más acreditadas que cabe imaginar. Se han plantado con su cuestionario en dos de los congresos internacionales más prestigiosos sobre inteligencia artificial, y les han pedido sus augurios a los grandes cerebros del sector que suelen asistir a ellas. Los resultados merecen un rápido vistazo.

Los que llevan todas las de perder son los campeones de póker, precisamente, que habrán quedado obsoletos, y desplumados, en solo un par de años. Es bien curioso que los jugadores de póker vayan a desaparecer antes que el personal que dobla la ropa en la lavandería, que todavía tendrá trabajo durante cinco o seis años. Los ingenieros saben bien que las tareas que los humanos damos por triviales, como doblar una prenda o corregir un tropiezo contra el bordillo, son mucho más difíciles para los robots que los cometidos que solemos considerar más intelectuales, como jugar al ajedrez o diseñar experimentos de bioquímica metabólica. Es una paradoja interesante.

Después vendrán los operadores de banca telefónica, los alumnos que se ganan unas perras escribiéndoles el trabajo universitario a los colegas más obtusos, los compositores del tipo *40 Principales* y los camioneros. ¿Y saben lo más gracioso? Que, según los expertos en inteligencia artificial, el último trabajo que se perderá es precisamente el de experto en inteligencia artificial. Ay, amigos, cuándo aprenderemos a relativizar nuestra excepcionalidad.

EXPRESIÓN ESCRITA (mínimo 250 palabras)

Sintetice las problemáticas planteadas por el autor y conteste:

¿Hay que temerle a la inteligencia artificial?

Admission en 4e année – samedi 31 mars 2018

ÉPREUVE DE LANGUE

ITALIEN

1 heure

Coefficient 1

2 pages

In Italia record di Neet

La Repubblica 17/07/17

Quasi un giovane su cinque in Italia, nella fascia tra 15 e 24 anni, non ha e cerca un lavoro né è impegnato in un percorso di studi o di formazione. Si tratta dei cosiddetti Neet e il nostro Paese vanta uno dei tassi più alti d'Europa: 19,9% contro una media nel Continente dell'11,5%. È uno dei dati che emerge dall'indagine 2017 sull'occupazione e sugli sviluppi sociali in Europa (Esde) pubblicata dalla Commissione Europea. Il report evidenzia non solo le difficoltà che i giovani incontrano nell'affacciarsi al mondo del lavoro, ma anche tutte le conseguenze che questo comporta. Nel 2016, la disoccupazione fra i 15 e i 24 anni è stata al 37,8%, in calo rispetto al 40,3% del 2015, ma comunque la terza in Europa dopo Grecia (47,3%) e Spagna (44,4%). Chi riesce a trovare un lavoro, invece, in più del 15% dei casi ha contratti atipici, è "considerevolmente più a rischio precarietà", e se ha meno di 30 anni guadagna in media meno del 60% di un lavoratore ultrasessantenne. Ne consegue che i giovani italiani escono dal nido familiare e fanno figli fra i 31 e i 32 anni, più tardi rispetto a una decina di anni fa e molto dopo la media Ue, che si arresta intorno ai 26 anni. Allargando il campo all'intera Unione europea il rapporto evidenzia come il tasso di occupazione non sia mai stato così elevato come oggi nell'Ue e la disoccupazione sia al livello più basso dal dicembre 2008. Allo stesso tempo però i giovani hanno sempre più difficoltà nell'entrare nel mercato del lavoro e, quando ci riescono, si trovano spesso in forme di occupazione atipiche e precarie come i contratti temporanei, che possono comportare una minore copertura previdenziale. Di conseguenza, le nuove generazioni percepiranno "con tutta probabilità" pensioni più basse in rapporto alla loro remunerazione. Il rapporto prevede anche un calo dello 0,3% annuo della popolazione in età lavorativa da qui al 2060. Ciò significa che in futuro una forza lavoro ridotta dovrà pagare la pensione di un numero sempre maggiore di anziani.

Relazione:

Alla luce dell'articolo pubblicato da "Repubblica", cercate di spiegare le ragioni del difficile inserimento dei giovani sul mercato del lavoro. [Minimo 250 parole]

ADMISSION EN 4^E ANNÉE — SAMEDI 31 MARS 2018

ÉPREUVE DE LANGUE

PORTUGAIS

1 heure

Coefficient 1

2 pages

Joana Petiz, nesta crônica, sugere várias pistas comemorativas, baseadas numa série de observações. Discuta-as em 350/400 palavras de maneira argumentada e organizada.

Os nossos melhores

Bem longe vão os tempos dos Manéis que abriam padarias e eram sujeitos a todas as piadolas - nem sempre mal-intencionadas, há que reconhecer - dos brasileiros que com eles se sentavam a beber chope nos botecos ao fim do dia. Hoje, os que chegam vão preparados, têm ideias e estudos e com isso conquistam a sorte que os ajuda a chegar cada vez mais longe. É a estes - os que optaram por fazer negócio ou família ou aplicar os seus talentos no vasto e diversificado território brasileiro - que Marcelo e Costa vão juntar-se na celebração do 10 de Junho, Dia de Portugal e das Comunidades. Mas poderiam ter antes escolhido a América do Norte, onde há cada vez mais empreendedores a mostrar quanto vale o seu trabalho e vontade. Ou por um dos países europeus que durante décadas de maiores dificuldades deste lado receberam vagas de emigrantes que hoje estão plenamente integrados, o seu valor justamente reconhecido. Ou por Angola ou Moçambique, destinos onde tantos jovens portugueses estão a fazer a diferença em cargos de topo, adicionando valor à grande qualidade das novas gerações africanas que contribuem largamente para o desenvolvimento dos seus países. A verdade é que Portugal continua a ser muito mais do que os limites impostos pelas suas fronteiras físicas. Um país de força e de vontade, capaz de ir sempre além e de caminhar ao lado dos demais - e não contra eles. E isso deve-se - nós todos devemos-lo - àqueles que nos levam mais longe. Aos portugueses que se aventuram noutras paragens e aí fazem chegar o que temos de mais valioso. Hoje é dia de celebrar os nossos melhores. As suas conquistas, o seu espírito de aventura, a sua coragem, o seu talento, vontade e empenho. É dia de lhes agradecer, aos que permanecem aqui, mas sobretudo aos que fazem do mundo a casa maior de todos os portugueses e que mostram aquilo de que somos capazes. A verdade é que devíamos fazer o 10 de Junho mais vezes e multiplicar os momentos de homenagem aos nossos. Talvez assim lhes reconheçêssemos o valor e as honras que merecem por tanto que fazem por Portugal.

Joana Petiz, *Diário de Notícias* 10/06/17

Admission en 4e année – Samedi 31 mars 2018

ÉPREUVE DE LANGUE

RUSSE

1 heure

Coefficient 1

2 pages

Texte-support : Отвычка жениться

Анастасия Мануйлова (*La perte d'attractivité du mariage*)

статья из « *Коммерсанта* »

<https://www.24open.ru/user/eternity1975/diary/otvichka-jenitsya-statya-iz-kommersanta>

На сегодняшний день в России большую склонность к сожительству (*préférences pour le concubinage*) демонстрируют материально неблагополучные (*défavorisés*) городские жители, а к браку (*union matrimoniale*) — молодые люди, которые проживают с родителями, поздно начинают профессиональную карьеру, либо беременные женщины. Такие данные приводятся в исследовании "Факторы выбора россиянами матримониального союза" Высшей школы экономики. Основу исследования составили данные трех опросов "Родители и дети, мужчины и женщины в семье и обществе" (2004, 2007 и 2011 годы). Как поясняют исследователи, сожительство постепенно начинает восприниматься россиянами как равнозначная (*similaire*) браку форма семейного союза. По оценке исследователей Высшей школы экономики, брак в России постепенно заменяется сожительством. Особенно активно трансформация форм семейной жизни происходит среди материально неблагополучных жителей городов, рожденных после 1975 года. Если в поколении, родившемся в 1935-64 годах, брак предпочитали 77% его представителей, то среди россиян, родившихся в 1965-74 годах, таковых было уже 60%, а среди родившихся в период с 1975 по 1984 год — только 44%. Кроме принадлежности к поколению выбор формы матримониального союза определяют возраст, опыт родителей, трудовая карьера и место проживания. Сожительство более характерно для вступающих в союз в первый раз в раннем (до 17 лет) или, наоборот, позднем (после 26 лет) возрасте и проживающих в городах, а не в сельской местности. Последний фактор особенно важен для женщин наиболее молодого поколения — для них проживание в большом городе увеличивает вероятность (*probabilité*) сожительства в 1,6 раза.

Уравнять в России сожительство и брак: что сулит (*préconise*) иностранный опыт

<http://www.mk.ru/social/2018/01/22/sozhitelstvo-khotyat-priravnyat-k-oficialnomu-braku-otnositsya-li-eto-k-geyam.html>

Депутат Антон Беляков внес в Госдуму законопроект, вводящий в Семейный кодекс понятие "фактические брачные отношения", уравнивая (*assimiler*) таким образом официальный брак и сожительство. Эта инициатива уже вызвала много эмоций среди граждан и экспертов. Согласно законопроекту, чтобы брак был признан законным, нужно пять лет прожить вместе или иметь общего ребенка. Сенатор приводит статистику, согласно которой 2016 год стал годом с минимальным количеством официально зарегистрированных браков в нашей стране за последние 20 лет. Новый законопроект, если его примут, вызовет значимые юридические последствия (*conséquences*). Сейчас можно прожить вместе хоть 20 лет, иметь общих детей, но ни на наследство (*héritage*), ни на раздел (*division*) имущества (*bien*) при расставании (*séparation*) претендовать нельзя.

Объясните, о чем идет речь в данных отрывках. Что связывает эти тексты и что их разделяет? Чем обусловлено процентное увеличение числа матримониальных сожительства в России и какие последствия может вызвать закон об официальном признании матримониального сожительства в России? (Quel est le sujet de ces deux extraits, quels sont des points communs de ces extraits, en quoi leur approche de la question est différente ? Quelles sont les causes de l'augmentation du pourcentage de concubinages en Russie ? Quelles conséquences pourrait avoir la nouvelle loi matrimoniale ?)